



## **COMMENT LA PANDÉMIE A AFFECTÉ LES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PROJET GIM ET LES STAGES EN LIGURIE, SARDAIGNE ET CORSE**

## SOMMARIO

IL PROGETTO GIOVANI IN MOVIMENTO .....	5
ACTIVITÉ DE FORMATION EN INFORMATIQUE ET EN LANGUE FRANÇAISE.....	6
LE SÉMINAIRE « L'ALIMENTATION DURABLE ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE » .....	10
ATELIER SUR LES « MARCHÉS EXTÉRIEURS ».....	12
ART LAB EXPER .....	16
EJOB.....	17
EXTRA.....	18
IN.VI.TRA JEUNES.....	19
INTERMEDIA .....	20
MA.R.E. ....	22
MARITTIMO MOB.....	23
ME.T.A.V.I.E. ....	26
MEDMOBILITY .....	27
SA.VO.I.R.S.....	28
STEP .....	30
TOU.R.I.S.M.O.....	32
BÉNÉFICIAIRES D'ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE STAGES/ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE) DANS LE CADRE DES PROJETS DU III AVIS IT-FR MARITIME .....	34
STAGES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACTIVITÉS DU PCTO PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE.....	36
L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL.....	37
LA PERSONNALISATION DES PCTO .....	43
LE ROLE DU TUTEUR .....	44
DANS LA PÉRIODE DE LA PANDÉMIE DE COVID, LES ACTIVITÉS DU PCTO SE DÉROULENT À DISTANCE AVEC DES WEBINAIRES TECHNIQUES ORGANISÉS PAR LES ENTREPRISES OU LE DÉVELOPPEMENT DE PETITS PROJETS. MAINTIEN DU CARACTÈRE D'ORIENTATION.....	45
PROJETS REALISÉS PAR LE BUREAU SCOLAIRE REGIONALE DE LA LIGURIE.....	45
PROJET ERASMUS + VET KA1 « L.A.N.D.S.C.A.P.E. – LigiuriA iNvests in the Development of Skills, Competencies and Abilities Promoting Europeanness ».....	45
LE PROJET KA1 VET « COLOURS of VET - Constructing experiences to achieve 'On the job' Learning Outcomes in the blUe and gReen economy Sectors » .....	46
LE PROJET COOP SHADOW .....	46
STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION .....	47

TYPLOGIES DE STAGE .....	48
CARACTERISTIQUES DES STAGES DE FORMATION ET ORIENTATION.....	49
STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION : LA LÉGISLATION DANS LA RÉGION DE LA LIGURIE.....	50
LES MESURES ANTICOVID ADOPTEES EN LIGURIE.....	51
STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION : LÉGISLATION DANS LA RÉGION SARDAIGNE.....	53
LES MESURES ANTICOVID ADOPTEES EN SARDAIGNE .....	53
LES STAGES UNIVERSITAIRES.....	55
LA NORMATIVE DE REFERENCE .....	55
NORMES ANTI-COVID POUR LES STAGES UNIVERSITAIRES.....	57
LES STAGES EN FRANCE .....	58
LA LEGISLATION DES STAGES EN FRANCE .....	59
LES MESURES ANTI-COVID EN FRANCE .....	61
LES SOURCES.....	62

## LE PROJET GIM

## LE PROJET GIOVANI IN MOVIMENTO

Le projet **GIM** (*Giovani In Movimento*) est un projet simple approuvé dans le cadre du troisième appel du **Programme IT FR Maritime** à valoir sur l’Axe 4, *Augmentation des opportunités de travail durable, de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique*.

Le projet devait avoir une durée de **24 mois** mais, à la suite des aspects critiques liés à la pandémie de COVID-19, a obtenu une prolongation.

**GIM** a voulu développer un système d’échange d’expérience et expérimentations de travail entre les jeunes qui iront opérer dans le domaine des activités touristiques. Il a voulu ainsi contribuer, à **accroître la mobilité** transfrontalière des travailleurs, en favorisant aussi le **développement du tourisme vert** et la valorisation des **spécificités territoriales** en accompagnant les participants vers des perspectives d’emploi.

Le projet dispose d'une dotation financière totale de 294 117,61 euros dont 249 999,97 euros du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

### *PARTENAIRES :*

- CAMERA DI COMMERCIO RIVIERE DI LIGURIA IMPERIA LA SPEZIA SAVONA
- SOCIETA COOPERATIVA SIGNUM
- CONFCOMMERCIO NORD SARDEGNA
- CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L’INDUSTRIE DE LA HAUTE CORSE

### *OBJECTIF DU PROJET*

**Objectif** du projet a été la réalisation, à travers la collaboration entre système de formation/écoles, entreprises et services pour l’emploi, d’un système d’échange d’expériences et expérimentation de travail parmi jeunes appartenant eux territoires partenaires (Ligurie, Sardaigne, Corse) à l’intérieur d’entreprises qui opèrent dans les domaines de la restauration, commerce et des productions agroalimentaires.

### *LES DESTINATAIRES*

- **Jeunes étudiants** en sortie des parcours de formation, en particulier ceux liés au secteur touristique, dans les territoires de la Corse, de la Sardaigne et de la Ligurie.
- **Entreprises** qui opèrent en Corse, Sardaigne et Ligurie dans les secteurs de la restauration, du commerce et de la production agroalimentaire dans le but de constituer des secteurs de stage à propos.

### *CE QUE LE PROJET A VOULU RÉALISER*

**GIM** se proposait de détecter à travers la collaboration avec les instituts supérieurs des secteurs de l’hôtellerie et agricole un **groupe de 16 étudiants** appartenant aux territoires ainsi divisés :

- - 4 pour la région Sardaigne

- - 4 pour la région Ligurie
- - 8 pour la région Corse

Chaque groupe d'étudiants devait effectuer un stage d'un mois dans une entreprise située dans un territoire différent du sien. Pour les étudiants italiens et français, un cours de langue a été prévu dans le cadre du projet de préparation au stage. Les stages devaient avoir lieu en 2020 et 2021, mais suite à la crise de la pandémie, les activités ont été reprogrammées en tant qu'activités d'apprentissage à distance et d'échange de connaissances.

### ACTIVITÉ DE FORMATION EN INFORMATIQUE ET EN LANGUE FRANÇAISE

#### SUJETS PARTENAIRES :

- Camera di Commercio Riviere di Liguria Imperia La Spezia Savona
- Signum Società Cooperativa Consortile
- Confcommercio Nord Sardegna
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse

#### DESTINATAIRES :

Élèves bénéficiant du projet G.i.M.

#### LES BESOINS QUI ONT JUSTIFIÉ LA MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

En raison de l'urgence COVID, qui a interdit les déplacements sur l'ensemble du territoire national et européen et la fermeture des activités de formation et de stage à tous les niveaux.

Le projet G.i.M., suite à la remodelisations approuvée par l'Autorité de gestion, a poursuivi avec la nouvelle phase d'activités axées sur la formation linguistique et informatique, des compétences considérées aujourd'hui comme de grande importance et valeur, capables de fournir des outils concrets dans le monde du travail actuel.

#### OBJECTIFS DU PROJET D'APPRENTISSAGE À DISTANCE

- Préparer et accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences pour les amener à se former en français (langue officielle de l'Union européenne) et aux principaux outils informatiques.
- Valoriser les compétences spécifiques promues par le stage de formation
- Décrire le profil de sortie du stagiaire

#### MÉTHODES ET OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE FORMATION DU PLAN

Le cours de formation a été structuré à l'aide d'une méthode d'enseignement en ligne caractérisée par la combinaison de la composante linguistique pour l'approfondissement des compétences

nécessaires pour se déplacer dans les zones transfrontalières et de la composante informatique. Ce modèle a combiné les avantages de l'intégration de différentes méthodologies et a réussi à fournir une préparation intégrée.

Le projet ainsi conçu :

- a assuré la participation et l'intégration entre des moments de formation interdisciplinaires, visant à valoriser des outils qui ont une grande importance aujourd'hui dans le monde du travail ;
- a permis aux stagiaires, par le biais d'une série de leçons, d'ateliers pratiques et de coaching, de revoir leur propre rôle sous différents angles afin d'identifier une position sur le marché du travail

#### *OUTILS DE TRAVAIL*

- Leçons en ligne
- moments de confrontation

#### *L'ÉVALUATION DU PARCOURS DE FORMATION*

L'évaluation du cours a été basée sur l'élaboration de réflexions individuelles prenant en compte les perceptions des étudiants, en tenant compte des aspects positifs et critiques qui ont émergé tout au long du cours.

#### *DIMENSION INNOVATIVE DU PROJET*

- Utile, intéressante et innovante la réflexion sur la dimension transversale, celle plus spécifiquement éducative, relative à la définition des figures professionnelles requises aujourd'hui par le marché du travail. Il est également important de le faire par le biais d'une collaboration entre différents domaines et d'apprenants possédant des compétences transversales spécifiques.
- La réflexion sur la manière de renforcer l'autonomie et la responsabilité des élèves est utile, car elle fournit des outils utiles pour le placement sur le marché du travail.
- La principale caractéristique innovante du projet G.i.M. - *Giovani in Movimento* réside tout d'abord dans son objectif d'explicitier le profil sortant du stagiaire. Deuxièmement, nous avons pu définir l'angle sous lequel les sujets et les méthodes de travail ont été traités comme innovants. Enfin, il convient de souligner la nouveauté de l'appel à la participation non seulement des élèves, mais aussi des opérateurs économiques.
- Initier une réflexion partagée sur les particularités du parcours proposé aux élèves, l'implication de tous comme protagonistes actifs.

#### *ASPECTS POSITIFS*

- Rencontres/rerelations de niveau culturel élevé par les experts
- L'échange de vues sur les principales questions a été très stimulant
- Rencontrer des enseignants issus de milieux sociaux et géographiques différents
- Stimulant l'implication de personnes ayant des rôles et des compétences très différents parmi les élèves et les enseignants

- Comparaison entre différents types de parcours éducatifs
- Comparaison entre élèves avec de différents parcours formatifs
- L'approche avec laquelle les sujets ont été présentés a mis en évidence la diversité des points de vue exprimés par les différents participants

### ASPECTS NÉGATIFS

- Difficultés liées aux limitations des déplacements liés à l'urgence sanitaire
- Pour des raisons liées aux limitations des déplacements on n'a pas été possible de se rencontrer en personne pour un moment de comparaison collectif
- La modalité en ligne, avec laquelle on a organisé le travail, a créé des difficultés initiales
- Il a été fatigant de participer aux rencontres en ligne pendant une période prolongée

Face de la publication d'un avis public sur les trois territoires concernés (Ligurie, Sardaigne et Corse) fermé le 22 Janvier 2021, **en Ligurie on a sélectionné 12 bénéficiaires, en Sardaigne 13 élèves.**

Les leçons ont été déroulées sur plate-forme ZOOM et le calendrier a été le suivant

DATE		HEURE					
		09.00	11.00	11.00	13.00		
LUNDI	08/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MARDI	09/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MERCREDI	10/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
JEUDI	11/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
VENDREDI	12/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
						10	10
LUNDI	15/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MARDI	16/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MERCREDI	17/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
JEUDI	18/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
VENDREDI	19/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
						10	10
LUNDI	22/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		



MARDI	23/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MERCREDI	24/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
JEUDI	25/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
VENDREDI	26/02/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	10	10
LUNDI	01/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MARDI	02/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
MERCREDI	03/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
JEUDI	04/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
VENDREDI	05/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	10	10
LUNDI	08/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
MARDI	09/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
MERCREDI	10/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
JEUDI	11/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
VENDREDI	12/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
						15	
LUNDI	15/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
MARDI	16/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
MERCREDI	17/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
JEUDI	18/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS			
VENDREDI	19/03/2021	FRANÇAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS		15	
						70	40

Le programme de formation en informatique était particulièrement axé sur la promotion de l'image et le marketing opérationnel par le biais des médias sociaux, dans le but de fournir aux stagiaires les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir les plans de communication en ligne des entreprises dans lesquelles ils travailleraient en tant que stagiaires.

Le programme de formation en langue française était principalement axé sur les compétences de compréhension orale et écrite et sur la capacité à tenir des conversations simples dans le but de faciliter les activités des groupes d'étude transfrontaliers et les expériences de mobilité transfrontalière.

Au cours des activités de formation, une partie de stagiaires a commencé à travailler.

Cinq stagiaires italiens ont confirmé leur présence dans des groupes d'étude transfrontaliers.

## LE SÉMINAIRE « L'ALIMENTATION DURABLE ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE »

### DESTINATAIRES

Etudiants bénéficiaires du projet G.i.M.

### LES EXIGENCES QUI ONT JUSTIFIÉ LA RÉALISATION DES ÉVÉNEMENTS ET DES ATÉLIERS À DISTANCE

A cause de l'urgence COVID, qui a interdit les déplacements dans tout le pays et en Europe et la fermeture des activités de formation et de stage de tout type et de tout degré.

Le projet G.i.M., suite à la remodelisations approuvée par l'Autorité de Gestion, continue à offrir une nouvelle phase d'activités, axée sur la formation linguistique et informatique, des compétences considérées aujourd'hui comme très importantes et précieuses, capables de fournir des outils concrets dans le monde du travail actuel.

### OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Proposer un séminaire regroupant l'alimentation durable et la transformation alimentaire comme thèmes principaux autour de deux actions phares :

- Une conférence destinée au grand public sur le thème : « L'alimentation durable à l'heure du changement climatique ».
- Un défi culinaire pour les jeunes avec la création d'un menu à base de produits locaux favorisant les circuits courts.

### RÉALISATION DU SÉMINAIRE

Initialement, le séminaire dans sa phase complète devait être soutenu par le plus grand événement culinaire de Corse, « Art'E Gustu », qui devait avoir lieu en avril 2020 et qui a été annulé en raison de la criticité de la pandémie COVID-19.

Un report en octobre 2020 a donc été choisi, mais le second enfermement n'a pas permis la tenue du séminaire.

Enfin, l'événement a été organisé en avril 2021 en mode distant et restreint (40 personnes maximum).

- La conférence s'est déroulée à distance entre l'Italie et la Corse avec de nombreux intervenants. Près de 80 personnes y ont participé
- Le défi culinaire a été réduit à 4 équipes de 3 jeunes et a été diffusé sur Facebook Live toute la journée.

#### *OUTILS DE TRAVAIL*

- Matériel de visioconférence
- Réseaux sociaux

#### *ÉVALUATION DE L'ACTION*

Pour la conférence, le nombre de participants mais aussi le retour d'information après-conférence.

Pour le défi culinaire, le classement des quatre équipes, en veillant à ce qu'elles soient toutes contentes pour leur travail. Aussi le retour des jeunes.

#### *DIMENSION INNOVANTE DU PROJET*

- Dimension innovante du défi culinaire en particulier, qui a permis de créer des équipes pluridisciplinaires avec des étudiants managers et des apprentis chefs, créant ainsi les conditions de collaboration et d'esprit d'équipe indispensables au monde de l'entreprise moderne.
- Dimension innovante dans le traitement transfrontalier du problème de l'alimentation durable et du changement climatique.

#### *LES ÉLÉMENTS POSITIFS*

- Rencontres et échanges entre experts d'alimentation durable du point de vue anthropologique et entrepreneurial
- Les discussions sur les problèmes principaux se sont avérées très riches
- Rencontre avec les experts qui opèrent dans des contextes sociaux et géographiques différents
- Stimuler la participation de jeunes ayant des rôles et des compétences différents autour d'un défi commun
- L'approche avec laquelle les sujets ont été présentés a mis en évidence la diversité des opinions exprimées par les participants.

#### *ÉLÉMENTS NÉGATIFS*

- Difficultés liées aux restrictions de voyage en raison de l'urgence sanitaire
- Pas de rencontres physiques entre tous les partenaires
- Limitation de la taille de l'événement.

## ATELIER SUR LES « MARCHÉS EXTÉRIEURS »

Rapporteur : Emmanuele Barbieri, PROFESSEUR CCI de la Corse

Format : atelier de 2 heures

Dates : 3/06/2021, 7/06/2021, 10/06/2021, 14/06/2021, 17/06/2021, 21/06/2021, 24/06/2021

### *PARTENAIRES*

- Camera di Commercio Riviere di Liguria Imperia La Spezia Savona
- Società Cooperativa Signum
- Confcommercio Nord Sardegna
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute Corse

### *DESTINATAIRES :*

Etudiants qui bénéficient du projet G.i.M.

### *LES BESOINS QUI ONT JUSTIFIÉ LA MISE EN ŒUVRE DES ÉVÉNEMENTS ET DES ATELIERS À DISTANCE*

En raison de l'urgence COVID, qui a interdit les déplacements sur l'ensemble du territoire national et européen et la fermeture des activités de formation et de stage de tous types et degrés.

Le projet G.i.M., après le remodelage approuvé par l'Autorité de gestion, continue à offrir une nouvelle phase d'activités, axée sur la formation linguistique et informatique, des compétences considérées aujourd'hui comme très importantes et précieuses, capables de fournir des outils concrets dans le monde du travail actuel.

### *OBIETTIVI DEL WORKSHOP A DISTANZA*

- Préparer et soutenir les étudiants pour qu'ils acquièrent des compétences en matière d'études de marché en extérieur pendant une période donnée après-COVID
- Renforcer les compétences spécifiques promues par ces ateliers

### *LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE FORMATION DANS LE CADRE DU PLAN*

Le cours était structuré autour de rendez-vous de 2 heures par semaine.

Il a permis aux participants, à travers une série d'ateliers pratiques, de mieux comprendre les défis de la recherche de nouveaux marchés dans une période aussi critique.

Elle leur a permis d'intégrer de nouvelles compétences liées à cette situation sanitaire inédite.

Une réflexion a été menée sur l'importance de la différence entre un produit axé sur le marché ou sur l'innovation et sur l'importance d'avoir un crédit international.

Enfin, un travail a été effectué sur le transfert de la plateforme du marché et des échanges subsidiaires.

La deuxième partie des cours a porté sur la définition d'un outil permettant de caractériser un MVP ou Minimum Viable Product dans une offre de « produit international » ainsi que sur l'identification des éléments « à effet de levier » et des contraintes fonctionnelles liées à la valeur des déclarations et aux actions.

La modélisation d'une démarche pédagogique a été étudiée pour définir les meilleurs critères de compréhension des besoins des clients dans un contexte international à fort degré d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Enfin, la construction d'une méthode de décision de la voie la plus efficace à mettre en œuvre pour définir une politique d'exportation après Covid (Hidden Markov model - Markov reward process) a été discutée et enfin, la dimension interculturelle dans le commerce international a été prise en compte avec une étude portant sur le secteur agroalimentaire.

#### *OUTILS DE TRAVAIL*

- Atelier en ligne
- Moments de comparaison

#### *EVALUATION DU PARCOURS DE FORMATION*

L'évaluation du cours a été basée sur l'élaboration de réflexions individuelles prenant en compte les perceptions des étudiants, en tenant compte des réflexions apparues pendant le cours.

#### *DIMENSION INNOVANTE DU PROJET*

Innovant en termes de progression combinant information, formation mais aussi réflexion personnelle entre chaque atelier. Il est également important de le faire par le biais d'une collaboration entre différents territoires et des étudiants ayant des expertises différentes.

#### *LES ELEMENTS POSITIFS*

- L'échange de vues sur les principales questions a été très stimulant ;
- Rencontre avec des experts travaillant dans des contextes sociaux et géographiques différents ;
- Stimuler la participation de personnes ayant des rôles et des compétences très variés, ainsi que d'étudiants et d'enseignants ;
- Comparaison d'étudiants issus de milieux différents ;
- L'approche avec laquelle les sujets ont été présentés a mis en évidence la diversité des opinions exprimées par les participants.

#### *ELEMENTS NEGATIFS*

- Difficultés liées aux restrictions de voyage liées à l'urgence sanitaire ;
- Aucune réunion collective ;

- Difficultés du moment avec la pression des propositions de contrats de travail saisonniers aux étudiants qui n'ont pas permis à tout le monde de participer.

L'atelier a commencé par une présentation de la différence entre la relation d'affaires dite « mercenaire » et celle dite « bergère ».

L'augmentation du télétravail a évidemment fait l'objet d'une présentation, car la pandémie a bouleversé nos habitudes de travail, mais aussi nos modes de vie et de consommation.

Le rôle joué par les réseaux de distribution a également été discuté.

## FOCUS SUR LES PROJETS DU III AVIS

## ART LAB EXPER

### *PARTNAIRES :*

- UNIVERSITA DEGLI STUDI DI GENOVA - DIPARTIMENTO ARCHITETTURA E DESIGN DAD
- CMAR PACA
- CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE CORSE
- INSIGHT RISORSE UMANE
- ACCADEMIA DI BELLE ARTI « MARIO SIRONI »
- ARTIMANOS
- PIGNA MON AMOUR
- TEAM S.R.L.

Le projet a identifié **10 jeunes** selon des profils visant à répondre aux besoins spécifiques des **entreprises d'artisanat artistique** opérant dans la zone de coopération (5 en France, 5 en Italie), impliqués dans une **expérience pilote d'activités conjointes de formation/collaboration**.

La formation a eu lieu chez les partenaires du projet et dans les Centres de Ressources du projet ART LAB NET. Les stagiaires ont ainsi développé de nouvelles compétences qu'ils ont pu mettre à profit dans une entreprise artisanale située dans leur région de résidence, puis dans une entreprise similaire située dans l'autre pays de la zone de coopération. Il s'agit donc d'un parcours qui prévoit des moments de formation ou d'apprentissage alternés avec des moments d'analyse des besoins des entreprises, de co-conception, d'expérimentation et d'application.

Malgré les problèmes liés à la **pandémie de COVID-19**, les activités des stagiaires italiens se sont déroulées en grande partie en présence et à distance à partir de fin février 2020. Les stagiaires de la région **PACA** ont commencé un peu plus tard et les stagiaires de **Corse** ont commencé à l'automne 2020. En septembre 2020, une partie des activités transfrontalières ont été réalisées en présence, d'autres à distance. **COVID-PLAN** a prévu le mode à distance pour les activités restantes, qui se sont donc poursuivies. Des réunions collégiales ont ensuite été développées sur des plateformes en ligne.

Parmi les produits réalisés, il y a une vidéo pour chaque territoire qui résume les activités réalisées par les stagiaires pendant la période de collaboration avec les entreprises artisanales impliquées. Les vidéos ont été réalisées avec différentes techniques, en partie par les stagiaires eux-mêmes et en partie par des professionnels.

A la fin du projet, une conférence finale a été organisée en présence des stagiaires, de tous les partenaires et des responsables territoriaux de PACA, Corse et Ligurie. L'événement, en



italien et en français avec un traducteur, a été enregistré ; en raison de sa longueur, il peut être récupéré en trois parties.

Le résultat final du projet est un **modèle de formation-collaboration transfrontalier** décrivant le processus de formation et de collaboration entre les jeunes et les artisans, qui peut potentiellement être reproduit.

## **EJOB**

### *PARTENAIRES :*

- PROVINCIA DI LUCCA
- FONDAZIONE I.S.Y.L. – ITALIAN SUPER YACHT LIFE
- LYCEE PAUL AUGIER

L'objectif général était d'approfondir les opportunités d'emploi dans le secteur des métiers de l'économie de la mer avec un accent particulier sur la plaisance embarquée en construisant, au niveau transfrontalier, trois nouveaux profils professionnels dans le secteur de la plaisance chef cuisinier/steward et ingénieur de bord, en définissant conjointement leurs compétences, en favorisant un échange culturel/professionnel entre les étudiants des instituts proches du secteur nautique et entre les étudiants et les entreprises nautiques, également en vue d'une connotation homogène, au niveau transfrontalier, des métiers de la mer liés à la plaisance.

Le projet prévoyait le **renforcement de certains nouveaux profils professionnels à bord liés au secteur de la navigation de plaisance**, pour lesquels le secteur présente un besoin spécifique, à savoir : **chef cuisinier à bord, steward à bord, conducteur à bord**.

L'objectif était double : d'une part, tenter de définir conjointement avec le partenaire français les compétences liées aux trois profils identifiés ; d'autre part, mettre en place un programme pilote de formation à la mobilité constitué de modules intégrés dans lesquels s'intégrerait l'excellence de la formation des territoires transfrontaliers respectifs, afin d'initier un processus de complémentarité entre la demande (des entreprises) et l'offre « créée » (c'est-à-dire des formations partagées entre les entreprises et les instituts techniques/professionnels) qui soutiendrait un secteur prioritaire de notre espace transfrontalier.

En plus du **parcours de formation, qui a impliqué 100 étudiants entre des institutions italiennes et françaises** et a été divisé en modules de formation réalisés en partie en classe et en partie à distance, le projet devait réaliser une **activité d'échange entre 15 étudiants italiens et 15 étudiants français sélectionnés parmi les 100 étudiants impliqués**. Au cours de l'échange, les étudiants devraient également avoir eu l'occasion de réaliser des études approfondies en rencontrant des entreprises du secteur, des agences de recrutement/services onshore et d'acquérir des connaissances sur les possibilités de formation/stage à l'étranger après l'obtention du diplôme. En raison des problèmes critiques liés à la pandémie de COVID-19, les activités ont eu lieu à distance.

## EXTRA

### *PARTENAIRES :*

- COMUNE DI MASSA
- IRECOOP TOSCANA SOCIETA COOPERATIVA
- SUD CONCEPT
- CONDIVISO SOCIETA COOPERATIVA

Le projet EXTRA avait pour but de former la figure professionnelle du « gestionnaire de projet de coopération territoriale européenne ». Ce profil, doté de compétences transversales et d'un esprit entrepreneurial, est capable d'activer et de gérer des **processus de développement et d'innovation locale intelligente** et, dans les territoires où il/elle travaille, joue le rôle crucial de **facilitateur**, car : a) il analyse de manière critique l'environnement contextuel dans lequel il/elle travaille ; b) il active des processus de repérage des potentialités exprimées par les territoires, vers de nouveaux projets ; c) il entretient des relations avec les acteurs publics et privés ; d) il expérimente des actions créatives, en stimulant l'interaction entre les organisations, les communautés et les individus.

Afin de former ce chiffre, le projet EXTRA aurait offert à **30 jeunes d'Italie et de France** la possibilité de bénéficier d'une formation en ligne gratuite, avec présence obligatoire, à partir du 11 janvier 2021.

En raison de **l'urgence Covid-19**, le projet EXTRA a fait l'objet d'un plan de reconversion redéfinissant l'objet du projet dans le cours de formation en « Gestionnaire de projet de la coopération territoriale européenne » qui prévoyait **600 heures de formation**, divisées en 350 heures en mode e-learning synchrone, par le biais de vidéoconférences, 100 heures en mode atelier e-learning asynchrone, par le biais de la plateforme Irelab de l'organisme de formation Irecoop Toscana, et 150 heures de stage auprès d'organismes ou d'entreprises d'accueil dans le respect des obligations présentes et futures découlant des réglementations et des protocoles anti-COVID en vigueur dans les entreprises.

Les compétences acquises par les bénéficiaires ont été attestées et certifiées, suite à un examen final, afin de **renforcer leur employabilité sur le marché du travail transfrontalier et européen**.

Le projet EXTRA, qui reprend et capitalise les résultats du projet EMVOI - financé par le programme Erasmus KA2 - qui a créé un cours d'e-learning pour les experts en projets européens, a également un impact important sur les organismes publics et privés impliqués dans des projets financés par INTERREG Maritime : ils pourront **repérer les profils des jeunes talents italiens et français qui ont été formés à la gestion de projets européens!**

Avant les restrictions imposées par la pandémie, le projet EXTRA a fourni 30 bourses de mobilité à des jeunes sélectionnés, leur offrant **une formation sur le tas, une formation innovante, intégrée et personnalisée** et la possibilité d'un stage rémunéré de 6 mois dans

une organisation ou une entreprise basée dans la zone de coopération (Ligurie, Toscane côtière, Corse et sud de la France).

## IN.VI.TRA JEUNES

### PARTENAIRES :

- CAMERA DI COMMERCIO I.A.A. DI GENOVA
- CAMERA DI COMMERCIO I.A.A. DI NUORO
- CDE PETRA PATRIMONIA
- CFLC, CONSORZIO FORMAZIONE LAVORO E COOPERAZIONE SOC. COOP.
- IRECOOP TOSCANA SOCIETA COOPERATIVA
- UCPP UNIVERSITE' DE CORSE PASQUALE PAOLI

12 étudiants italiens et français ont été accueillis par 13 entreprises prêtes à les accueillir, à les guider et à les soutenir dans le cadre de stages de 8 semaines.

Les garçons et les filles qui ont bénéficié de la mobilité à l'étranger avec le projet IN.VI.TRA Jeunes ont vécu tout cela : les premiers pas dans le monde du travail, la dynamique entrepreneuriale, les nouvelles langues à apprendre, les compétences à développer, la vie quotidienne dans une ville étrangère. Une aventure de 8 semaines vécue avec les entreprises d'accueil, alliées précieux d'une croissance mutuelle qui a fait grandir tout le monde.

**IN.VI.TRA Jeunes - Amélioration et développement des compétences pour le placement dans le secteur coopératif transfrontalier** – est un projet simple approuvé dans le cadre du troisième appel du Programme IT Maritime sous l'axe 4, « Augmenter les opportunités d'emploi et d'intégration durables et de qualité par l'activité économique ».

Entré en fonction en avril 2019 et d'une durée de deux ans, le Projet a impliqué des partenaires qui ont déjà développé une collaboration fructueuse dans la mise en œuvre du Projet IN.VI.TRA et qui sont une expression du système italien des chambres de commerce et du système coopératif français et italien. La Fondation Paoli de l'Université de Corse est venue s'ajouter à ce partenariat consolidé, apportant des compétences spécifiques pour la mise en œuvre des parcours de mobilité des étudiants.

Le projet visait l'échange d'étudiants/nouveaux diplômés pour des profils communs liés aux besoins des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement transfrontalières prioritaires, avec un accent particulier sur les zones et secteurs d'intervention les plus touchés par la présence d'entreprises coopératives.

Le projet est financé par le programme de coopération territoriale maritime Italie-France 2014-2020.

Les ressources mises à disposition par le fonds FEDER s'élèvent à Euro 245.652,71.

### *Filières de référence*

Le Projet a pris en considération les 4 filières prioritaires du Programme :

- ***Nautisme et construction navale***
- ***Tourisme innovant et durable***
- ***Biotechnologies bleues et vertes***
- ***Energies renouvelables bleues et vertes***

### *Objectifs*

Le projet visait à activer des services et des modèles partagés susceptibles de ***favoriser l'intégration du marché du travail transfrontalier et la mobilité des étudiants*** qui ont l'intention de s'engager dans des parcours d'insertion professionnelle, notamment au sein d'entreprises coopératives, par l'acquisition et la validation de compétences techniques, professionnelles et de gestion.

## **INTERMEDIA**

### *PARTENAIRES :*

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CORSE DU SUD
- LUCENSE – CENTRO SERVIZI PER L'ECONOMIA SCARL
- CONFINDUSTRIA CENTRO NORD SARDEGNA
- ISTITUTO ISTRUZIONE SECONDARIA BOSELLI ALBERTI

Le projet INTERMEDIA est financé par le programme de coopération territoriale Maritime Italie - France 2014 - 2020, et vise à promouvoir l'emploi durable transfrontalier dans les secteurs prioritaires de l'Economie Bleue et Verte.

Grâce à la combinaison d'actions de formation et d'échanges transfrontaliers de méthodologies d'apprentissage innovantes sur les économies d'énergie dans les territoires du programme, le projet visait à développer un modèle de référence pour le bâtiment durable dans le contexte méditerranéen.

La base de laquelle prend son départ le projet est le modèle « Habiter la Méditerranée ».

### *Les objectifs*

Augmenter les opportunités d'emploi et l'intégration des jeunes dans les secteurs productifs de biens, de services pour la durabilité et la protection de l'environnement.

Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les secteurs transfrontaliers prioritaires liés à la croissance de l'Economie Bleue et Verte.

### *Les avantages*

Développement d'un modèle de référence pour la construction durable dans le contexte méditerranéen.

Échange transfrontalier de méthodologies d'apprentissage innovantes liées aux questions d'économie d'énergie dans les territoires du programme.

Enquête sur les changements attendus sur le marché du travail par rapport à la situation actuelle.

### *Les activités*

Le modèle « Habiter la Méditerranée », basé sur le développement de solutions techniques pour la construction et la rénovation de bâtiments existants, constituera la base du projet de mobilité des étudiants.

Des actions ciblées d'enrichissement technique et linguistique seront menées grâce aux moyens de formation du partenariat, y compris l'apprentissage en ligne, dans les domaines des économies d'énergie et de la durabilité environnementale.

La coopération transnationale sera développée par des visites guidées d'étudiants dans les centres de formation des partenaires du projet, où le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences seront facilités, dans le but de renforcer une dimension européenne de l'emploi.

### *Les Régions concernées*

Ligurie  
Sardaigne  
Toscane  
Corse

### *Domaine de référence*

Architecture, environnement, avenir, éco-durabilité, construction durable, nouvelles technologies, modèles d'enseignement.

### *Les destinataires*

Les étudiants des instituts techniques supérieurs et en particulier ceux inscrits à l'école et les géomètres et matières équivalentes, âgés de 15 à 18 ans et résidant dans la zone transfrontalière.

Professeurs et enseignants des écoles techniques, architectes et géomètres, âgés de 36 à 65 ans, résidant dans la zone transfrontalière.

### *Période de référence*

Juin 2019 – Juin 2021

### *2 Slogan*

Mobilité transfrontalière des étudiants pour l'emploi dans les secteurs de l'Economie Bleue et Verte.

Une opportunité de comparaison et d'orientation professionnelle dans une dimension transnationale.

## MA.R.E.

### *PARTENAIRES :*

- REGIONE LIGURIA
- CAMERA DI COMMERCIO INDUSTRIA ARTIGIANATO E AGRICOLTURA DI GENOVA
- AGENZIA REGIONALE PER IL LAVORO LA FORMAZIONE E L'ACCREDITAMENTO
- PROVINCIA DI LIVORNO
- CAMERA DI COMMERCIO INDUSTRIA ARTIGIANATO E AGRICOLTURA DELLA MAREMMA E DEL TIRRENO
- AGENZIA SARDA PER LE POLITICHE ATTIVE DEL LAVORO
- CAMERA DI COMMERCIO INDUSTRIA ARTIGIANATO E AGRICOLTURA DI CAGLIARI
- AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CORSE
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-CORSE
- CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE CORSE
- POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
- REGIONE AUTONOMA SARDEGNA
- REGIONE TOSCANA

Le projet stratégique « MA.R.E. - MArché transfrontalier du travail et Réseau des services pour l'Emploi » a été financé dans le cadre de l'axe 4 du 3ème avis du programme maritime Italie-France et est coordonné par la Région Ligurie.

MA.R.E vise à contribuer au renforcement du marché du travail transfrontalier par la mise en œuvre de services communs destinés à favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de travail et la construction d'un réseau impliquant les personnes travaillant dans les services de l'emploi.

L'objectif du projet est de créer un système systématique et continu de coopération entre tous les acteurs impliqués dans les services de l'emploi et d'harmoniser les procédures afin de faciliter une interprétation uniforme des dispositions et de permettre des procédures plus rationalisées, notamment dans les relations transfrontalières.

Le projet vise à définir une stratégie globale pour le développement et l'optimisation de la gouvernance du marché du travail des services de l'emploi dans la zone du programme. Cette stratégie, approuvée par les 5 régions participant au projet, constituera un document de proposition à partager avec l'Autorité de Gestion et à partager avec les autorités nationales.

Le projet a été financé à hauteur de 6.698.531,24 €, dont 5.693.751,55 € de contribution FEDER.

Outre la mise en place d'un réseau transfrontalier de services de l'emploi, le projet prévoit le développement de services communs facilitant la mise en relation de l'offre et de la demande, la création d'opportunités de mobilité transfrontalière pour les opérateurs, la définition de profils professionnels communs et de parcours de formation et de validation des compétences partagés.

Les bénéficiaires sont des étudiants, des travailleurs, des chômeurs et des personnes inemployables qui pourront augmenter leurs chances de trouver un emploi.

Le projet MAR.E. étant un projet stratégique, il accorde une attention particulière à la durabilité des résultats et à leur capitalisation, et vise à définir une planification stratégique qui puisse influencer positivement tant les cadres stratégiques des PO régionaux du Fonds social européen (FSE) que la nouvelle programmation en matière de coopération transfrontalière.

L'objectif est de définir une stratégie de développement qui contribue à une gouvernance plus efficace du marché du travail et des services de l'emploi dans la zone du programme. Cette stratégie, approuvée par les 5 régions participant au projet, constituera un document de proposition qui sera partagé avec l'Autorité de Gestion et porté à l'attention des autorités nationales compétentes.

L'objectif est de créer un système de collaboration systématique et continue entre tous les acteurs impliqués dans les services de l'emploi, afin de faciliter une interprétation uniforme des dispositions et de permettre des procédures plus rationalisées et homogènes, notamment dans les relations transfrontalières.

## MARITTIMO MOB

### *PARTENAIRES :*

- CAMERA DI COMMERCIO E DELL'INDUSTRIA DI AJACCIO E DELLA CORSICA DEL SUD
- UNIVERSITA' DEGLI STUDI DI GENOVA – DICCA
- PROMOCAMERA – AZIENDA SPECIALE CAMERA DI COMMERCIO DI SASSARI

Le Projet **MARITTIMOMOB** est financé par le programme de coopération territoriale maritime Italie-France 2014-2020, a une durée de deux ans et s'est terminé au mois de mai 2021.

A travers **MARITTIMOMOB** concevoir et tester un **accélérateur de mobilité transfrontalière** en mettant en place une formation transfrontalière pour répondre aux besoins des entreprises et pour stimuler et développer la vocation professionnelle des jeunes de moins de 35 ans.

### *LES FILIERES DE REFERENCE*

- **Nautisme** et construction navale
- **Tourisme** innovant et durable

*Cela inclut les secteurs traditionnels et émergents liés aux filières*

### LES DESTINATAIRES

- ► **Jeunes de moins de 35 ans**
- ► **Micro et petites moyennes entreprises (MPME)** dans le secteur du tourisme nautique et durable
- ► **Organismes et Organisations de formation**

### LES OBJECTIFS

- ► **Renforcer le marché du travail** dans les filières transfrontalières prioritaires liées à la croissance bleu et verte ;
- ► Promouvoir la **mobilité et l'emploi des jeunes** ;
- ► Détecter, définir et tester **des nouveaux profils de formation** conjoints liés aux besoins des filières prioritaires **Tourisme durable et Nautisme**

### LES AVANTAGES

- ► **Nouveaux Parcours de Formation** liés aux besoins des filières prioritaires transfrontalières du tourisme durable et nautisme ;
- ► **Master transfrontalier pour 20 jeunes âgés moins de 35 ans** dans les Régions Corse, Sardaigne et Ligurie ;
- ► **Stage pour favoriser la mobilité des jeunes** dans le territoire de coopération.

### Activités déroulées

#### INGEGNERIE DE L'ACCELERATEUR DE MOBILITE

- *Analyse des besoins et des compétences demandées par les entreprises ;*
- *Développement de la méthodologie d'enquête pour l'analyse des besoins en termes de compétences des entreprises du secteur nautique et du tourisme durable*
- Administration du questionnaire aux entreprises
- Rapport de benchmarking transfrontalier
- Cadre de compétences
- Webinar de présentation des études sur l'Analyse des Besoins du marché du travail et de l'offre de formation dans les filières de la nautique et du tourisme durable :  
**<https://youtu.be/lhZseAh3Jfs>**



- Projet du programme du Master
- Webinar pour la présentation du cours avancé sur la sécurité des spécialistes de l'accueil dans le tourisme nautique et durable : <https://youtu.be/z6xzxUL60Wg>
- Programme de la formation en classe
- Programme de la Masterclass et des Visites aux Entreprises
- Procédure de sélection des candidats
- Préparation des mobilités
- Programme partagé des stages

#### ACTIVATION DE L'ACCELERATEUR DE MOBILITE

- Publication de l'avis public
- Sélection des participants
- Réalisation du Master en présentiel
- Réalisation de la Masterclass et des visites aux entreprises du nautisme et du tourisme
- Réalisation des mobilités transfrontalières

#### CERTIFICATION, VALORISATION, CAPITALISATION

- Programme transfrontalier de valorisation des mobilités
- Certification de la formation MarittimoMob auprès des Autorités compétentes
- Valorisation des compétences acquises pendant la mobilité
- Capitalisation (Manuel MarittimoMob)
- Le cours de spécialisation en « Spécialiste de l'accueil sûr dans le nautisme et le tourisme durable » en outre que la réalisation d'une Winter school qui s'est déroulée auprès de l'Université de Gênes du 11 au 18 janvier 2021 et de visites aux entreprises déroulées le 23 et 24 mars a prévu la participation des étudiants à une **période de stage transfrontalier d'un mois** (100 h) en Corse pour les étudiants italiens et en Italie pour les étudiants français.
- Un **groupe** d'étudiants, a réalisé, pour des raisons de santé ou de travail, le stage à distance. Ces derniers ont travaillé pour le Port Tino Rossi d'Ajaccio ; en collaboration avec deux garçons sur place, ont réalisé la traduction du site web du port et créé une brochure sur la ville d'Ajaccio, en mettant en évidence les aspects durables.

## ME.T.A.V.I.E.

### *PARTENAIRES :*

- GAL FAR MAREMMA
- CIRCOLO FESTAMBIENTE
- GAL SARCIDANO BARBAGIA DI SEULO
- PARCU DI CORSICA

**M.E.T.A.V.I.E.** est le projet financé par le programme européen de coopération transfrontalière **Interreg ITALIE-FRANCE MARITTIME 2014-2020** avec un contributeur de **267.142,04 euros**, 227.070,73 desquels en cote FEDER.

**OBJECTIFS. Soutenir et favoriser**, à travers la formation professionnelle des jeunes et l'innovation, **la naissance de nouvelles économies** que, à partir des lieux et des métiers du passé, **stimulent la filière tourisme-environnement-culture.**

METAVIE a eu l'objectif de **mettre en lumière les traditions, les métiers et les professions qui accompagnaient la pratique de la transhumance** et les rendre accessibles **en créant opportunités d'insertion professionnelle pour les jeunes** à travers la formation, l'échange interculturel intergénérationnel et l'implication d'acteurs locaux.

**DUREE.** La période de réalisation des activités a été de **24 mois.**

Objectif général du projet a été celui de reporter à la lumière les traditions, les métiers, les professions et les anciennes routes et chemins qui ont accompagné la pratique de la transhumance, en impliquant les jeunes du territoire dans un parcours de formation, échange interculturel et intergénérationnel à travers :

1. la réalisation de **modules de formation transfrontaliers** et formation des étudiants, même à travers **ateliers et laboratoires.**
2. réalisation d'un **échange virtuel parmi** les étudiants de Toscane, Sardaigne et Corse avec l'objectif de se connaître, se comparer, partager les expériences qu'ils ont eu pendant le projet. Les matériaux utilisés à l'aide des formateurs et les itinéraires de la transhumance géoréférencés et valorisés dans chaque territoire.
3. la réalisation d'une **WEB APP transfrontalière**

Le **groupe cible** principal des activités a été constitué par les **étudiants des classes 3° et 4° des Instituts Supérieurs** de Toscane, Sardaigne et Corse qui ont interagit avec d'autres groupes cibles, institutions publiques, entreprises et sociétés locales, les organismes professionnels de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme, les organismes et les associations locales qui opèrent dans le domaine de la promotion du tourisme durable.

Au cours des premiers mois du projet METAVIE, qui a officiellement débuté en mars 2019, les partenaires du projet, coordonnés par le chef de file FAR MAREMMA, se sont concentrés sur la rédaction du plan de formation commun, sur la mise en œuvre du plan sur leur territoire et sur l'identification des écoles à impliquer dans le projet.

En Toscane, la classe 4<sup>e</sup>C de l'ISIS Leopoldo II di Lorena à Grosseto, composée de 26 élèves, et en Sardaigne, les deux classes de quatrième de l'I.T.C. Gino Zappa à Isili, pour un total d'environ 25 élèves.

En Corse, une sélection d'enfants de différentes écoles a été choisie afin d'impliquer les enfants qui étaient vraiment intéressés par le sujet. Par conséquent, 15 enfants ont été sélectionnés.

Le plan de formation conjoint, en plus d'être convenu entre les partenaires, a également été partagé avec les enseignants et les chefs d'établissement des écoles concernées et a été officiellement clôturé en décembre 2019.

Les cours en classe et les sorties avec les élèves concernés ont commencé en décembre 2019. Cependant, le projet METAVIE a subi un revers majeur en raison de l'urgence COVID-19, qui a entraîné une interruption soudaine de toutes les activités avec les écoles.

Néanmoins, les partenaires ont essayé de poursuivre leurs activités avec les écoles, bien qu'avec beaucoup de difficultés, transformant certaines d'entre elles en réunions virtuelles à distance, tout en continuant à les tenir en personne lorsque cela était possible.

En mai 2021, les sessions de formation avec les élèves ont été conclues et le 3 juin, l'échange virtuel entre tous les élèves impliqués a eu lieu.

## MEDMOBILITY

### *PARTENAIRES :*

- REGIONE TOSCANA
- PEGASO LAVORO SOC. COOP. IMPRESA SOCIALE
- IRIS SRL
- CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE POUR LA FRANCE DE MARSEILLE
- POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
- AGENZIA SARDA PER LE POLITICHE ATTIVE DEL LAVORO

Mobility Across the Mediterranean Sea -MedMobility, de la durée totale de 24 mois, a une dotation financière de € 294.117,65, dont € 250.000,00 provenant du Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Le projet vise à contribuer au renforcement du marché du travail transfrontalier à travers le projet et la réalisation d'un **service de mobilité virtuelle transfrontalière en faveur des étudiants** des écoles secondaires de deuxième degré **et de jeunes travailleurs dans les secteurs bleus et verts** individuéés par le programme dal programma Interreg Maritime 2014-2020.

Les régions directement concernées par le programme pilote sont **Toscane, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sardaigne**, mais l'expérimentation vise bâtir une **bonne pratique** à étendre en prospective à tous les territoires concernés par le programme.

### *LES FILIERES DE REFERENCE*

- ▶ Nautisme et construction navale
- ▶ Tourisme innovant et durable
- ▶ Biotechnologies bleues et vertes
- ▶ Energies renouvelables bleues et vertes

### **Le projet visait à atteindre les objectifs suivants :**

- ▶ Soutenir la mobilité de la main-d'œuvre par la mobilité transfrontalière virtuelle des étudiants et des jeunes diplômés, en renforçant les services d'information et de conseil, en préparant et en testant des formations conjointes.
- ▶ Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les secteurs prioritaires liés à la croissance bleue et verte.
- ▶ Mettre en place des services communs pour rapprocher l'offre et la demande et promouvoir la mobilité des étudiants afin d'intégrer le marché transfrontalier dans les secteurs bleu et vert..
- ▶ Mise en place de dispositifs de mobilité virtuelle des étudiants/nouveaux diplômés pour des profils communs liés aux besoins des entreprises dans les secteurs transfrontaliers prioritaires et à la relance des métiers traditionnels.
- ▶ Valoriser les vocations personnelles des étudiants, en apportant une valeur ajoutée à la formation de l'individu et en le sensibilisant à d'autres systèmes d'entreprise et aux perspectives d'emploi après l'obtention du diplôme, afin également d'encourager la mobilité professionnelle de la jeune génération et de créer les conditions d'intégration du marché du travail transfrontalier.

### **SA.VO.I.R.S.**

#### *PARTENAIRES :*

- ISTITUTO TECNICO LORENZO MOSSA
- LYCEE PRIVE PROVENCE VERTE
- FONDAZIONE CAMPUS

SA.VO.I.R.S. a voulu offrir aux étudiants/nouveaux diplômés la clé de voûte de la revitalisation des métiers et des savoirs traditionnels, en les inscrivant dans des parcours de mobilité transfrontalière susceptibles de stimuler l'émergence d'idées et de solutions nouvelles, dans une perspective de dialogue entre le passé et le présent qui puisse se traduire en projets pour demain. Le projet s'inscrit donc dans une action commune de formation transfrontalière dans le secteur prioritaire du tourisme innovant et durable pour

la valorisation des biens culturels et environnementaux, ainsi que des produits locaux typiques, issus de l'artisanat ancien, en utilisant les outils TIC et l'innovation technologique.

Cela a permis de valoriser les vocations personnelles des étudiants, en leur faisant découvrir d'autres systèmes d'entreprise que ceux de leur région d'origine, en créant des liens économiques entre le passé et le présent, et en expérimentant des perspectives d'emploi qui faciliteront leur intégration future sur le marché du travail transfrontalier.

#### *Durée di Projet*

Le projet a duré 24 mois, du 01/04/2019 au 31/03/2021.

**Budget total € 293.227,50 Cofinancement du Fond Européen de développement régional (FESR) € 249.243,38**

S.A.VO.I.R.S. a visé à s'attaquer aux problèmes liés à l'accès des jeunes au monde du travail en créant un lien synergique entre les écoles et les entreprises. L'objectif général du projet était donc de renforcer les compétences, les aptitudes et les qualifications en définissant des parcours de stage transfrontaliers dans lesquels l'expérience de travail concrète stimule le développement personnel et professionnel et soutient l'employabilité. À cette fin, un manuel stratégique pour la gestion des stages transfrontaliers a été élaboré, définissant les normes à adopter pour la gestion de ces parcours.

Le projet visait également à créer un modèle de gestion des stages transfrontaliers, en fournissant les outils nécessaires à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités. La norme adoptée permettra d'offrir de nouvelles perspectives de formation et d'emploi, avec une attention particulière pour les secteurs prioritaires transfrontaliers.

En outre, le projet aurait dû prévoir une expérience transfrontalière composée de trois éléments principaux : échange d'expériences, accompagnement par des stages dans des entreprises de la zone de coopération et cours en atelier.

Comme il n'a pas été possible, en raison de la pandémie, de réaliser physiquement les échanges, le projet a renforcé la partie formation et imaginé un « hackathon », au cours duquel les équipes italiennes devaient répondre à un « défi » lancé par le partenaire français, et vice versa.

De cette manière, il a été possible d'échanger des expériences et des cultures entre le monde des affaires et les établissements d'enseignement, notamment par la création d'un réseau d'entreprises et d'institutions.

Accompagnées d'enseignants tuteurs, les équipes devaient essentiellement proposer des idées pour transformer de manière innovante l'attractivité touristique des métiers anciens.

Les partenaires du projet sont :

- Istituto scolastico MOSSA de Oristano
- Fondazione Campus

- « Lycée Provence verte » LEAP à Sainte Maximin (Provence)

Les avantages de la participation au projet

- 1) bénéficier d'une formation de haut niveau, visant à acquérir les compétences nécessaires pour transformer de manière innovante l'attractivité touristique des territoires concernés
- 2) s'insérer dans un réseau de partenaires transfrontaliers et, grâce à l'échange d'expériences et de cultures entre le monde des entreprises d'hébergement et les étudiants, augmenter les possibilités d'emploi
- 3) la fourniture de matériel informatique pour les activités de formation et de défi (tablettes)

#### *L'activité du projet post-pandémie*

Comme il n'était pas possible d'organiser une véritable rencontre entre les étudiants italiens et français, le hackathon a été adopté comme moyen de se rencontrer et d'échanger des idées.

#### *L'output prévu*

Un manifeste sur les défis, les opportunités et les lignes stratégiques/questions clés à investir dans un avenir proche, avec une référence particulière aux jeunes. Le manifeste sera le résultat de la fusion des résultats des groupes.

#### *Programme de l'activité de formation*

La formation a permis aux étudiants d'exprimer leur vision et leur perception des sujets du projet, d'acquérir des outils méthodologiques et techniques pour la formulation des idées. Dans le cadre de la formation, des moments de confrontation directe avec des experts et des opérateurs de différents secteurs seront organisés ; leurs interventions inciteront les étudiants à mieux comprendre les défis et les opportunités du marché dans les domaines concernés par les projets.

## **STEP**

#### *PARTENAIRES :*

- TOULON VAR TECHNOLOGIES INNOVATION (TVT INNOVATION)
- UNIVERSITA' DEGLI STUDI DI SASSARI (UNISS)
- CENTRO STUDI E SERVIZI
- INIZIA'

L'*employabilité* des jeunes représente un défi majeur pour l'espace de coopération transfrontalière franco-italien du programme maritime. Sur la base de cette observation, le projet STEP (*Student Transnational Entrepreneurship Program*) vise donc à lutter contre le manque d'intégration des étudiants et des jeunes diplômés dans le monde du travail en facilitant l'accès aux compétences entrepreneuriales.

Afin de permettre aux jeunes, souvent peu familiers avec ce thème, d'en savoir plus ou d'être orientés vers lui, des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'esprit d'entreprise ont été organisées. Un programme d'accompagnement innovant sous forme d'apprentissage par l'action a été organisé au niveau du partenariat et chacune des quatre régions a accompagné des sessions de formation pour les promoteurs de projets au cours de 2020-2021. Ainsi, les équipes gagnantes ont pu se rencontrer à nouveau en participant à un événement STEP Pitch transnational.

En résumé, le défi reposait sur la création d'un centre de ressources transfrontalier au niveau de l'espace de coopération, visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'acquisition de compétences entrepreneuriales. Toutefois, l'objectif n'est pas d'encourager les étudiants et les diplômés à entrer dans le monde de l'entrepreneuriat, mais plutôt de transformer ces connaissances en ressources utilisables dans une carrière professionnelle.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-France Interreg Maritime 2014-2020. Le projet est mené par TVT Innovation, Business Innovation Center et Agence de développement économique de la métropole Toulon Provence Méditerranée, en partenariat avec l'Université de Sassari en Sardaigne, le Centre d'études et de services basé en Toscane et l'incubateur de cours INIZIA'. Il s'est étalé sur deux ans avec un budget total de 294 000 € cofinancé à 85 % par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le projet STEP visait à favoriser :

1. Échanges de bonnes pratiques et sensibilisation des étudiants à l'esprit d'entreprise et à l'innovation

- Benchmarking et identification des bonnes pratiques en matière de soutien aux étudiants entrepreneurs (Guide STEP Up)
- Campagne de sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant.

2. Développement des compétences entrepreneuriales des étudiants

- Méthodologie partagée pour la mise en œuvre de l'apprentissage par l'action STEP
- Réalisation de l'apprentissage par l'action STEP CAMP
- Organisation d'un événement transnational réunissant des promoteurs de projets primés « STEP Pitch Event ».

3. Mobilité transnationale et développement des opportunités professionnelles des étudiants et des entrepreneurs

- Création d'un réseau de centres de ressources transfrontaliers « STEP HUB ».

- Programme spécifique de mobilité transnationale pour les étudiants et les entrepreneurs

Le projet STEP informe sur ses actions :

- Création d'une stratégie de communication
- Actions de promotion du projet
- Campagne de communication en ligne et hors ligne

## **TOU.R.I.S.M.O.**

### *PARTENAIRES :*

- FONDAZIONE ITS «MO.SO.S»
- FONDAZIONE CAMPUS
- UNIVERSITE' DE TOULON

TOUR.I.S.M.O. vise à fournir aux étudiants et aux nouveaux diplômés la clé pour relancer le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, en les incluant dans des programmes de mobilité transfrontalière. L'objectif est de fournir aux jeunes participant au projet des outils opérationnels et de gestion utiles pour une insertion correcte dans le monde du tourisme et de l'hospitalité. Le projet s'inscrit donc dans une action commune de formation transfrontalière dans le secteur prioritaire du tourisme innovant et durable pour la valorisation des structures d'hébergement, ainsi que des atouts historiques, naturels et identitaires des zones transfrontalières concernées.

De cette façon, les vocations personnelles des étudiants seront valorisées, leur permettant de connaître des systèmes d'entreprise différents de ceux de leur territoire d'origine et ainsi de créer des connexions territoriales économiques et de tester des perspectives d'emploi qui favoriseront leur intégration future sur le marché du travail transfrontalier.

### *Durée du projet*

Le projet a eu une durée de 24 mois, du 01/04/2019 au 31/03/2021

**Budget total € 293.227,50 Cofinancement du fond européen de développement régional di (FEDER) € 249.243,38**

TOUR.I.S.M.O. avait pour objectif de résoudre les problèmes liés à l'accès des jeunes au monde du travail en créant un accord de synergie entre le monde de la formation et les entreprises.

L'objectif général du projet était donc de renforcer les compétences, les attitudes et les aptitudes par la définition de stages transfrontaliers dans lesquels une expérience professionnelle concrète stimule le développement personnel et professionnel et soutient l'employabilité.



Le projet visait également à créer un modèle de gestion des stages transfrontaliers, en fournissant les outils nécessaires à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités.

Le standard utilisé a permis d'offrir de nouvelles perspectives de formation et d'emploi, avec une attention particulière aux secteurs prioritaires transfrontaliers.

Le projet envisageait une expérience transfrontalière composée de trois éléments principaux :

- Echange d'expériences
- Accompagnement en stage au près d'entreprises dans la zone de coopération
- Parcours laboratoire

## BÉNÉFICIAIRES D'ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE STAGES/ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE) DANS LE CADRE DES PROJETS DU III AVIS IT-FR MARITIME

Projet	Destinataires Formation	Destinataires stages/échanges transfrontaliers	Notes
ART LAB EXPER	10	10	Stages dans des entreprises artisanales précédés d'un atelier de formation. La modalité des stages était mixte : en présentiel et à distance après février 2020
MARITTIMO MOB	17	17	Les stages ont été 11 en présentiel et 6 à distance
EJOB	100	30	Les stages ont été suspendus à cause de la pandémie COVID-19
EXTRA	30	9	Stages déroulés en présentiel
IN.VI.TRA JEUNES	12	12	En présentiel
INTERMEDIA	300	====	Prévu seulement parcours de formation transfrontalier
MA.R.E.	381	(en programmation)	Les activités de formation ont concerné : n° 217 sans emploi, n° 14 qui n'ont jamais travaillé, n° 46 étudiants, n° 104 employés. Échange transfrontalier prévu pour 20 ressources avec un partenaire français
ME.TA.VIE	66	====	Prévu seulement parcours de formation transfrontalier

<b>MEDMOBILITY</b>	368	36	La formation a pris la forme de hackathons pour proposer des idées commerciales. Les échanges ont été remplacés par des visites d'étude virtuelles.
<b>SA.VO.I.R.S.</b>	60	====	Les échanges transfrontaliers ont été annulés en raison des restrictions liées à la pandémie.
<b>STEP</b>	153	17	La formation était liée à des camps d'entraînement pour proposer des idées commerciales. L'échange transnational a pris la forme d'un événement Step pitch en personne avec 8 équipes gagnantes, 2 pour chaque Step Camp.
<b>TOU.R.I.S.M.O.</b>	63	====	Uniquement une formation transfrontalière sous la forme de 3 Hackathons pour la présentation d'idées commerciales impliquant 63 étudiants et 50 entreprises.
<b>TOTALE</b>	<b>1560</b>	<b>131</b>	

## STAGES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACTIVITÉS DU PCTO PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE

**La formation en alternance école-travail est une méthode d'enseignement introduite dans le système éducatif par l'article 4 de la loi 53/2003 dans le but d'enrichir les cours du deuxième cycle par des compétences utilisables sur le marché du travail.**

Les parcours d'alternance école-travail sont organisés sur la base de conventions entre l'école ou l'institution de formation et le sujet d'accueil, qui les réglementent en alternant les périodes en classe et en milieu de travail, dans le respect du profil éducatif du cours ordinaire (décret législatif n° 77/2005). Dans le cadre de l'alternance, le séjour des jeunes dans des contextes de travail ne constitue pas une relation de travail : les jeunes conservent leur statut d'étudiant et l'école ou l'institution de formation est responsable du parcours entier.

La Loi n. 107/2015 (ainsi dite Bonne Ecole) a systématisé la formation en alternance école-travail dans le deuxième cycle, en introduisant l'obligation pour les étudiants des deux dernières années d'effectuer un nombre minimum d'heures d'alternance en 400 heures pour les instituts techniques et professionnels et 200 heures pour les lycées, à inclure dans le plan triennal de l'offre de formation.

L'alternance se fait par la réalisation d'activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, dans un parcours idéal qui commence par l'enseignement en atelier et se termine par une relation de collaboration entre les écoles, les étudiants et les entreprises qui ont accueilli les étudiants. Le suivi du cours est assuré par une collaboration entre les parties concernées, dans laquelle le rôle du tuteur de l'école et de l'entreprise est particulièrement important.

Dans le cadre de l'expérimentation du système dual en Italie, l'État, les Régions et les Provinces autonomes ont conclu un accord (CSR 158/2015 du 24/9/15) sur un projet de renforcement de ce système au sein de l'Education et Formation Professionnelle qui permettra aux étudiants inscrits aux cours de l'lefp régional d'opter pour un modèle de formation dual dans lequel l'alternance école-travail sera « renforcée » par des périodes d'application pratique auprès d'un employeur d'au moins 400 heures par an.

## L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

Le tableau suivant décrit l'évolution de la législation italienne sur le PCTO, en partant de l'introduction initiale du décret législatif 77/2005 mettant en œuvre la loi n° 53 du 28 mars 2003, déléguant au gouvernement la définition des règles générales sur l'éducation et les niveaux essentiels de performance dans l'éducation et la formation professionnelle (réforme Moratti), jusqu'aux changements récents prévus par la loi budgétaire 2019.

MESURE RÉGLEMENTAIRE	RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS
<b>Décret législatif n° 77 du 15 avril 2005,</b> « Définition des règles générales de la formation en alternance école et travail, en application de l'article 4 de la loi du 28 mars 2003, n. 53 ».	Ce décret, fixant les caractéristiques saillantes des parcours et les chiffres du référentiel, dont la plupart sont encore en vigueur aujourd'hui, confiait à la demande de chaque élève la possibilité de réaliser, selon les modalités précitées et dans la limite des ressources allouées à l'école, tout ou partie de sa formation de 15 à 18 ans, par

	l'alternance de périodes d'études et de travail, sous la responsabilité de l'école ou de l'établissement de formation.
<b>Décret-loi n° 104 du 12 septembre 2013</b> , « <i>Mesures urgentes sur l'éducation, les universités et la recherche</i> », converties avec des modifications par la loi 128 du 8 novembre 2013.	Il a également contribué à consolider la méthodologie de l'alternance en encourageant l'orientation des étudiants et en jetant les bases de la définition des droits et des devoirs des étudiants impliqués dans les cours d'alternance.
<b>Loi n° 107 du 13 juillet 2015</b> , « <i>Réforme du système national d'éducation et de formation et délégation pour la réorganisation de la législation existante</i> ».	L'article 1, paragraphes 33 et suivants, a étendu l'activation des activités de travail scolaire en alternance pendant les trois dernières années de l'enseignement secondaire, avec un minimum de 200 heures dans les lycées et de 400 heures dans les instituts techniques et professionnels. Le texte législatif, qui fait référence aux cours visés par le décret législatif 77/2005 précité, prévoyait également : <ul style="list-style-type: none"> <li>• extension des types de structures d'accueil ;</li> <li>• la possibilité de dispenser les cours pendant la suspension des activités d'enseignement, en utilisant la méthode de l'entreprise de formation simulée, ou même à l'étranger ;</li> <li>• l'allocation de ressources spécifiques aux écoles pour la mise en œuvre des cours ;</li> <li>• la formation des étudiants dans le domaine de la santé et de la sécurité dans les écoles ;</li> <li>• la santé et la sécurité sur le lieu de travail.</li> </ul>
<b>Décret législatif n° 219 du 25 novembre 2016</b> , « <i>Mise en œuvre de la délégation visée à l'article 10 de la loi n° 124 du 7 août 2015 pour la réorganisation des fonctions et du financement des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture</i> ».	Dans le cadre de la réorganisation des fonctions des Chambres de Commerce - qui a prévu l'implication du système des Chambres dans le domaine de l'orientation au travail et aux professions, également à travers la collaboration avec les organismes publics et privés compétents - le <b>Registre National pour la formation en alternance école-travail</b> a été mis en place avec la collaboration de UNIONCAMERE et la contribution des Chambres de Commerce du territoire italien.
<b>Décret législatif n° 62 du 13 avril 2017</b> , « <i>Règles relatives à l'évaluation et à la certification des compétences du premier cycle et des examens d'État, en application de l'article 1, paragraphes 180 et 181, lettre</i> ».	En exécution des délégations contenues dans les paragraphes 180 et 181 de l'article 1 de la loi 107/2015, elle établit les règles relatives à l'évaluation et à la certification des compétences du premier cycle et aux examens d'État et en

<p><i>i), de la loi n° 107 du 13 juillet 2015 ». Juillet 2015, n° 107.</i></p>	<p>particulier, en ce qui nous concerne, aux examens d'État du deuxième cycle d'enseignement. Cette disposition stipule que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'admission à l'examen d'État est décidée, lors de l'examen final, par le Conseil de classe, qui admet le candidat interne en possession, entre autres, de l'exigence d'effectuer l'activité de formation en alternance prévue par le cursus d'études (lycées, instituts techniques ou professionnels) dans la deuxième période de deux ans et dans la dernière année du parcours (art. 13, alinéa 2, lettre c), décret législatif 62/2017). Cette disposition reste toutefois inappliquée limitée à l'année scolaire 2018/2019 en raison du décret-loi n° 91 du 25 juillet 2018 (voir ci-dessous), converti avec des modifications par la loi n° 108 du 21 septembre 2018 ;</li> <li>• Pour les candidats externes, l'admission à l'examen d'État est subordonnée à la réalisation d'activités similaires à l'alternance scolaire (art. 14 paragraphe 3, décret législatif 62/2017). Cette disposition a également été écartée, limitée à l'année scolaire 2018/2019, par le décret-loi n° 91 du 25 juillet 2018 (voir ci-dessous), converti avec des modifications par la loi n° 108 du 21 septembre 2018 ;</li> <li>• Dans le cadre de l'entretien, le candidat doit présenter, au moyen d'un bref rapport et/ou d'un projet multimédia, l'expérience professionnelle réalisée au cours des études (article 17, paragraphe 9, décret législatif 62/2017) ;</li> </ul>
<p><b>Décret n° 195 du 3 novembre 2017,</b>  <i>« Règlement fixant la Charte des droits et devoirs des élèves en alternance et les modalités d'application de la réglementation relative à la protection de la santé et de la sécurité au travail aux élèves en alternance ».</i></p>	<p>Le décret définit la Charte des droits et des devoirs des élèves impliqués dans les parcours visés par le décret législatif 77/2005 et les modalités d'application des dispositions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail visées par le décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, tel que modifié.</p>

<p><b>Loi n° 145 du 30 décembre 2018, « Bilan de prévision de l'Etat pour l'année financière 2019 et bilan pluriannuel pour les trois ans 2019-2021 »</b> (loi des finances pour 2019), article 1er, paragraphes 784 et suivants.</p>	<p>La disposition prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le changement de dénomination des parcours d'alternance école-travail en « <b>parcours pour les compétences transversales et l'orientation</b> » (<b>appelés pour plus de simplicité par l'acronyme PCTO</b>) avec une refonte de la durée des parcours qui, à partir de l'exercice 2019, sont mis en œuvre pour une durée totale minimale :       <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ non inférieure à <b>210</b> heures dans les trois ans terminaux du parcours des études des instituts professionnels ;</li> <li>✓ non inférieure à <b>150</b> heures dans le biennium et dans la dernière année du parcours d'études des instituts techniques ;</li> <li>✓ non inférieure à <b>90</b> heures dans le deuxième biennium et dans la cinquième année des lycées.</li> </ul> </li> <li>Le remaniement des ressources financières allouées à chaque établissement d'enseignement, proportionnellement à la révision des heures minimales des parcours.</li> </ul> <p>Le principal aspect innovant est la forte pertinence des <b>objectifs d'orientation</b> des cours et l'objectif de donner aux jeunes la priorité à l'acquisition de <b>compétences transversales</b> utiles pour leur future employabilité, dans n'importe quel domaine d'insertion professionnelle, en vue d'une formation tout au long de la vie comme garantie de rester sur le marché même en cas de reconsidération des choix effectués.</p> <p>Face à ces éléments très innovants, certains points clés visant à établir et à renforcer le lien entre l'école et le monde du travail restent inchangés, à savoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Loi des finances 2019, tout en renommant les parcours d'alternance en « <i>parcours pour les compétences transversales et l'orientation</i> », fait référence aux principes du d. loi 77/2005, en confirmant, donc, ce qui est indiqué dans le</li> </ul>
---	--



	<p>règlement par rapport à la finalité de ces parcours, entendus comme une méthodologie éducative qui s'insère dans le parcours scolaire et devient une composante structurelle de la formation « <i>afin d'augmenter les opportunités d'emploi et les compétences d'orientation des élèves</i> » ; les modalités de mise en œuvre et d'organisation des parcours (par exemple : conventions, parcours de formation personnalisés, critères de gradualité et de progressivité, etc.) ; la fonction tutorale ; les principes d'évaluation et de certification ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la possibilité pour les écoles d'adopter les modalités d'exécution des cours introduits par la loi 107/2015, à mettre en œuvre également pendant la période de suspension des activités d'enseignement, dans les entreprises de formation simulées et à l'étranger, est confirmée ;</li><li>• la nouvelle durée totale des cours doit toujours être comprise comme une limite minimale, sans préjudice de la possibilité pour l'école d'adopter un nombre d'heures supérieur à ces limites sur la base de la planification effectuée sous son autonomie ;</li><li>• la « <i>Charte des droits et devoirs des étudiants</i> » et le <i>Registre National</i> prévu par la loi 107/2015 restent en vigueur, y compris les mécanismes d'identification des structures d'accueil par les cadres scolaires.;</li><li>• l'inclusion des expériences d'apprentissage de 1er niveau, visant l'acquisition d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur, parmi les modalités de mise en œuvre des parcours, selon la réglementation introduite par le décret législatif n° 81 du 15 juin 2015, mettant en œuvre la loi n° 183 du 10 décembre 2014, reste ferme.</li></ul>
--	---

## DE L'ALTERNANCE ÉCOLE-TRAVAIL AU PCTO : LES INNOVATIONS LES PLUS IMPORTANTES

Avec les dernières directives du ministère de l'éducation, le programme de transition école-travail a changé de nom et s'appelle désormais **Parcours pour les compétences transversales et l'Orientation (PCTO)**. Le noyau fondamental de ce modèle d'apprentissage est resté le même : donner aux étudiants la **possibilité de compléter leurs études en faisant l'expérience d'une phase de formation dans une entreprise ou une collectivité locale**. Ce changement de nom s'accompagne toutefois d'importants **changements d'un point de vue conceptuel** et, par conséquent, de la manière dont il est réalisé. **Le nombre minimum d'heures est réduit** mais, surtout, **les objectifs du programme changent**. En effet, on passe d'une approche visant à intégrer l'apprentissage en classe à l'expérience professionnelle et à l'approche du monde du travail, à une nouvelle approche basée sur les compétences transversales qui permettent aux étudiants de **mieux prendre conscience** des choix inhérents à leur développement personnel. Pour permettre aux écoles de mieux concevoir les PCTO, le ministère de l'éducation a récemment publié des **directives spécifiques**.

## LA CONCEPTION DES PARCOURS POUR LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET L'ORIENTATION

Les **Parcours pour les compétences transversales et l'orientation (PTCO)** ont pour objectif principal d'aider les étudiants à acquérir les **compétences fonctionnelles** pour le parcours entrepris et les **compétences transversales** visant l'orientation dans le monde du travail ou la poursuite d'études supérieures. Les PCTO, que les écoles promeuvent pour développer les compétences transversales, contribuent à renforcer la valeur éducative de l'orientation continue, où ils mettent les élèves en mesure de développer une attitude de conscience progressive et croissante de leurs vocations, en fonction du contexte de référence et de la réalisation de leur projet personnel et social, dans une logique centrée sur l'autodirection. Grâce à l'implication active des sujets d'apprentissage, la capacité à faire des choix conscients est développée, de même qu'une attitude, une « habitude mentale », une maîtrise sociale et émotionnelle. Construire et exprimer des compétences autodirigées, donc se rendre maître de son propre destin, est d'autant plus important face à la vitesse des transformations technologiques, étant donné l'accentuation progressive du décalage entre la capacité de formation et la vitesse d'évolution du professionnalisme, avec un désalignement substantiel des compétences.

Cela veut dire inclure :

- la **dimension curriculaire**,
- la **dimension expérientielle**,
- la **dimension d'orientation**.

## LA PERSONNALISATION DES PCTO

En partant de cette prémisse fondamentale, les PCTO peuvent être développés avec **différentes formes d'organisation**, non seulement en fonction du parcours ou de la spécificité territoriale de l'école, mais aussi en fonction des besoins personnels de chaque étudiant. La **personnalisation du parcours** est un aspect essentiel car elle permet à l'étudiant de prendre conscience et de s'autodéterminer dans la définition de son projet de développement personnel. C'est pourquoi il est possible de développer différents types de PCTO au sein d'un même groupe de classes. En outre, il faut considérer que la possibilité de réaliser le **parcours à l'étranger** est également envisagée, toujours en fonction d'une activité aussi cohérente et fonctionnelle que possible par rapport au parcours spécifique de l'étudiant. L'école doit promouvoir une approche intégrée, grâce à la participation active d'un large éventail de parties prenantes, intéressées et engagées dans la promotion de la fonction d'orientation de l'éducation. C'est précisément pour cette raison que le programme offre un large éventail d'options en ce qui concerne l'organisme avec lequel l'école peut collaborer. Outre les **organismes publics et privés, le tiers secteur et le secteur des entreprises** prennent une importance croissante. La conception du PCTO doit donc prendre la flexibilité comme critère organisationnel fondamental, mais dans un cadre réglementaire bien défini. Par exemple, l'école peut choisir la **durée du cours de manière autonome**, mais doit également respecter le nombre minimum d'heures à effectuer au cours des trois dernières années :

- 90 heures pour les lycées
- 150 pour les instituts techniques
- 210 pour les instituts professionnels.

## LE RÔLE DES CONSEILS DE CLASSE ET LA COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENSEIGNEMENT

Pour la réussite d'un PCTO, le rôle des **départements disciplinaires** est fondamental, car ils ont pour mission d'assurer la cohérence avec le Plan d'éducation triennal. Toutefois, ce sont les **conseils de classe** qui conçoivent (seuls ou en collaboration avec l'organisme externe) le parcours, gèrent les activités et effectuent l'évaluation finale. En effet, le conseil de classe sélectionne d'abord les compétences pour le groupe-classe, puis chaque enseignant doit identifier (parmi ces compétences sélectionnées) celles qu'il considère comme fonctionnelles pour son enseignement. La sélection minutieuse **des compétences à développer** est d'une importance fondamentale. Elle doit permettre **l'autodirection de l'étudiant**, en l'impliquant déjà dans la planification des activités et en stimulant sa réflexion et sa participation active. De même, la communication avec les familles, la documentation de toutes les étapes du processus et le partage des résultats de l'expérience sont cruciaux pour le résultat du PCTO. Enfin, il est essentiel, si le projet est réalisé en collaboration avec

un tiers, que l'école travaille sur la base d'une **co-planification**, en impliquant les parties externes dans la définition des objectifs et des méthodes pédagogiques.

## LE ROLE DU TUTEUR

La coordination entre les parties concernées incombe au **tuteur**, qui est désigné par l'établissement d'enseignement pour remplir certaines fonctions fondamentales pour la mise en œuvre du parcours. Outre la **coordination entre l'établissement d'enseignement, les tiers impliqués et la famille**, le tuteur suit en permanence le déroulement des activités, **assiste l'étudiant** et informe l'établissement d'enseignement de tout problème critique. C'est une figure cruciale car elle joue un rôle de gestion et de soutien, en contribuant à créer le contexte adéquat pour atteindre les objectifs fixés. Ce **tuteur interne**, si le PTCO le prévoit, peut être appuyé par un **tuteur externe** sélectionné par la structure d'accueil. Cette personne est le point de référence de l'étudiant au sein de l'entreprise ou de l'organisation où se déroule l'activité de formation, mais fait également office de lien entre cette dernière et l'établissement d'enseignement. Il est donc en contact permanent avec le tuteur interne. **L'interaction entre les deux tuteurs**, qui doivent être sélectionnés sur la base de compétences de formation appropriées, est un facteur décisif pour le succès du cours.

## EVALUATION DU PROCESSUS ET DES RÉSULTATS FINAUX DANS L'ÉVALUATION DES PCTO

L'**évaluation** des PTCO doit jouer un rôle dans l'estimation du **processus et du résultat final**. Ainsi, non seulement les objectifs atteints sont évalués, mais grâce à une observation structurée de l'ensemble du processus, l'importance est accordée à l'acquisition de compétences transversales, ce qui valorise également les **aspects liés au caractère et à la motivation**. Les outils d'observation participative les plus utilisés à ce jour sont les rubriques, les journaux, les portfolios numériques et les fiches d'observation. Les résultats finaux sont évalués en plusieurs étapes, allant de l'identification des objectifs à la vérification des contenus appris en cours de route. Il est évident que l'observation de l'ensemble du processus (effectuée par les tuteurs) influence l'évaluation des résultats finaux, qui, elle, est effectuée par les enseignants du conseil de classe et affecte le **comportement** et la **note finale**. Enfin, il faut souligner que les activités du PTCO doivent être incluses dans le **curriculum de l'étudiant**, le document qui est joint au diplôme final pour certifier les compétences acquises par l'étudiant tout au long de son parcours d'études.

## **DANS LA PÉRIODE DE LA PANDÉMIE DE COVID, LES ACTIVITÉS DU PCTO SE DÉROULENT À DISTANCE AVEC DES WEBINAIRES TECHNIQUES ORGANISÉS PAR LES ENTREPRISES OU LE DÉVELOPPEMENT DE PETITS PROJETS. MAINTIEN DU CARACTÈRE D'ORIENTATION.**

Formation obligatoire sur la « **Santé et la sécurité sur le lieu de travail** » conformément au décret législatif n° 81/08 tel que modifié. Le **Ministère de l'Education, en collaboration avec l'INAIL (Institut National Assurance Accidents sur le Travail)**, a créé un cours de formation gratuit à suivre en mode eLearning « **Studiare il lavoro- La tutela della salute et de la sicurezza per gli studenti lavoratori in Alternanza Scuola Lavoro. Formazione al futuro** ». L'urgence sanitaire liée au COVID-19 entraîne de nouveaux scénarios liés à la sécurité sur le lieu de travail, qui doivent être pris en compte lors de la réalisation des heures PCTO.

**Dpcm du 14 janvier 2021** – en présence si les normes sanitaires sont garanties

**Durée totale:** non inférieure à **210 heures dans les collèges professionnels, 150 heures dans les collèges techniques, 90 heures dans les écoles secondaires.**

## **PROJETS REALISES PAR LE BUREAU SCOLAIRE REGIONALE DE LA LIGURIE**

PROJET ERASMUS + VET KA1 « L.A.N.D.S.C.A.P.E. – LiguriA iNvests in the Development of Skills, Competencies and Abilities Promoting Europeanness »

Le projet est conclu.

Période de réalisation prévue : 2018 – 2020 (une prolongation a été accordée en raison de la pandémie le délai pour lequel les activités ont pris fin cette année a été prolongé)

Coordinateur : Région Ligurie

Partenaires : USR Liguria, Consortium de 19 Instituts d'Education secondaire de deuxième degré des 4 provinces liguriennes, Glocal.

93 stages en entreprise pour de jeunes diplômés ligures nouvellement qualifiés ont été réalisés dans 5 pays : Belgique, Irlande, France, Royaume-Uni et Espagne.

Les secteurs de production identifiés, en ligne avec la propension au tourisme du territoire ligure et avec la volonté de soutenir et d'investir dans la qualification des figures professionnelles qui travaillent dans l'économie bleue, sont les suivants :

- transports et logistique portuaire
- tourisme (hébergement touristique, restauration)
- ICT

Les mobilités ont eu une durée totale de 120 jours (4 mois)

### LE PROJET KA1 VET « COLOURS of VET - Constructing experiences to achieve 'On the job' Learning Outcomes in the blUe and gReen economy Sectors »

Dans le cadre de la continuité et du développement, un nouveau projet a été soumis et accepté pour un financement. **KA1 VET « COLOURS of VET - Constructing experiences to achieve 'On the job' Learning Outcomes in the blUe and gReen economy Sectors »**, Coordonné par la Région Ligurie.

En 2 années 100 stages seront réalisés

40 pour les étudiants des classes quatrièmes, durée 30 jours.

60 pour les jeunes diplômés/nouveaux qualifiés, durée 4 mois.

### LE PROJET COOP SHADOW

Coop Shadow est une campagne de communication sur Instagram promue par ACI Ligurie pour rapprocher les étudiants ligures du monde du travail dans les coopératives. Les étudiants suivront les travailleurs pendant quelques semaines en mode distant à travers le profil Instagram du projet. Des images et des vidéos raconteront l'histoire d'une journée typique dans la vie d'un coopérateur, qui emmènera les étudiants à travers les différentes tâches et activités typiques de leur travail. Le projet vise à construire une expérience d'exploration et d'approche du monde du travail en coopérative pour les élèves du secondaire, compatible avec la distance physique, inspirée de l'outil du job shadowing

## STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION

Un stage est une mesure de formation de politique active visant à créer un contact direct entre le stagiaire et le monde du travail et consiste en une période d'orientation professionnelle et de formation dans une situation qui n'est pas une relation de travail.

La **normative** en matière de stages de formation et d'orientation trouve un fondement **dans l'article 18 de la loi n.196 du 24 juin 1997** (Normes en matière de promotion de l'emploi) et ses modifications et compléments ultérieurs, ainsi que dans le règlement ultérieur d'application des principes et des critères approuvés par le décret du ministre du Travail et de la Sécurité sociale **n° 142 du 25 mars 1998**.

Il s'agit toutefois d'une question de compétence régionale.

La **loi n.92 du 28 juin 2012**, ainsi dite « Réforme du marché du travail », à l'article 1, paragraphe 34, a prévu que, afin de fournir un cadre national pour la réglementation des stages, un accord devrait être conclu lors de la Conférence État-Régions pour établir des lignes directrices partagées par toutes les régions. Ces « Lignes directrices sur les stages » ont été **approuvées le 24 janvier 2013** et toutes les régions se sont engagées à intégrer leurs dispositions dans leurs propres réglementations, lorsqu'elles diffèrent de celles existantes.

## TYOLOGIES DE STAGE

**STAGES CURRICULAIRES** : les stages inscrits dans les programmes des universités et des établissements d'enseignement sur la base de la réglementation, ou d'autres expériences prévues dans le cadre d'un parcours formel d'éducation et de formation professionnelle, dans le but d'affiner le processus d'apprentissage et de formation dans un mode dit d'alternance. La réglementation des stages curriculaires est laissée aux règlements des institutions et des filières dans lesquelles ils sont effectués. Les stages curriculaires ne sont pas soumis à la notification obligatoire.

**STAGES POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION** : les stages requis par les organismes professionnels et régis par des réglementations sectorielles spécifiques, conformément à l'article 3, alinéa 5, lettre c), du décret-loi 138/2011 converti par la loi 148/2011, y compris les stages d'adaptation prévus par l'article 4, alinéa 1, lettre g), du décret-loi 206/2007.

**STAGES EXTRASCOLAIRES** : les stages qui ne peuvent être définis comme des stages curriculaires ou des stages d'accès à la profession sont des stages extrascolaires. Les stages extrascolaires sont toujours soumis à une notification obligatoire.

**STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION** : stages initiés dans les 12 mois suivant l'obtention d'une qualification ou d'une formation professionnelle et visant à faciliter les choix professionnels et l'employabilité des jeunes dans la phase de transition entre l'école/la formation professionnelle et le travail par une formation dans un environnement productif et une connaissance directe du monde du travail.



**STAGES D'INSERTION OU DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE** : les stages visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail des travailleurs au chômage, de personnes qui n'ont jamais travaillé, des travailleurs suspendus dans le cadre du système de fonds de licenciement sur la base d'accords spécifiques mettant en œuvre des politiques actives du travail pour la fourniture d'amortisseurs sociaux et/ou des travailleurs employés et/ou menacés de chômage ;

**STAGES D'ORIENTATION D'ÉTÉ** : les stages d'apprentissage pendant les vacances d'été, pendant la période de suspension des études, pour les adolescents ou les jeunes régulièrement inscrits à un cours de licence ou de troisième cycle, ou à un cours d'enseignement secondaire ou de formation professionnelle, à des fins d'orientation et de formation.

**STAGES POUR LES EXTRA-COMMUNAUTAIRES** : les stages extra-scolaires effectués par des ressortissants de pays tiers dans le cadre des quotas d'entrée spécifiques prévus par les articles 40 et 44-bis du décret présidentiel 394/1999 régis spécifiquement par le D.G.R. 471/2015 et DE 857/2015. En tant que stages extrascolaires, ces stages font l'objet d'une communication obligatoire.

**STAGES D'INCLUSION SOCIALE** : les apprentissages pour les personnes handicapées et/ou défavorisées visant l'inclusion sociale, l'autonomie personnelle et la réadaptation promus par les services sociaux et/ou socio-sanitaires qui ont affecté les personnes et régis spécifiquement par le D.G.R. 283/2017. En tant que stages extrascolaires, ces stages sont soumis à une communication obligatoire.

## CARACTERISTIQUES DES STAGES DE FORMATION ET ORIENTATION

### *Fonctionnement*

Les stages de formation et d'orientation, auxquels on peut accéder sans limite d'âge, peuvent durer jusqu'à 6 mois pour les chômeurs et les personnes qui n'ont jamais travaillé (y compris les travailleurs mobiles), 12 mois pour les catégories défavorisées identifiées par la loi 381/1991 (prisonniers, invalides, toxicomanes, alcooliques, etc.), 24 mois pour les handicapés. Ils sont activés par le biais de conventions entre les promoteurs et les entreprises ou organismes d'accueil : le nombre de stagiaires pour chaque hôte est déterminé par le nombre de salariés permanents.

**Sujets impliqués** : promoteur (université, écoles secondaires publiques et privées, Centre pour l'Emploi, agences privées pour l'emploi, centres publics de formation et/ou d'orientation professionnelle), Hôte (entreprise, studio professionnel, coopérative, organismes publics, etc.), Stagiaire, Tuteur.

### *Le projet de formation et orientation*

Le stage est fondé sur un projet de formation et d'orientation qui définit les objectifs et les modalités du stage, identifie le tuteur externe et le chef d'entreprise qui encadreront le stagiaire pendant sa formation, fixe le calendrier, la durée et la période du stage et comporte les modalités de l'assurance contre les accidents du travail et la responsabilité civile.

Comme il ne s'agit pas d'une relation de travail, le stagiaire ne sera pas rémunéré, mais seulement remboursé de ses frais de nourriture, de logement et de déplacement. La couverture d'assurance est fournie par le promoteur. À la fin de la période de formation, le stagiaire se verra délivrer un certificat, qui servira également de crédit éducatif pour les étudiants.

### *Les Tuteurs*

Le promoteur désigne un tuteur pour élaborer le projet de formation et assurer le suivi des activités. Pendant la période de formation et d'orientation, le stagiaire est également suivi par un tuteur interne de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Outre son rôle de guide d'apprentissage, le tuteur est chargé de consigner la présence quotidienne du stagiaire dans un registre spécial et de rédiger un rapport final sur l'expérience, qui sera transmis au promoteur à la fin du stage. Le tuteur désigné par l'organisme d'accueil doit avoir les compétences adéquates pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans le plan de formation individuel. Il peut superviser un maximum de trois stagiaires en même temps et doit être prévenu en cas d'absence prolongée. Les **deux tuteurs travaillent ensemble** pour définir les conditions organisationnelles et didactiques, suivre le déroulement de la formation et garantir la certification de l'activité réalisée.

## **STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION : LA LÉGISLATION DANS LA RÉGION DE LA LIGURIE**

La Ligurie, comme d'autres régions, a décidé de définir un cadre réglementaire organique sur les stages. La Commission Régionale a ainsi approuvé le « **Règlement régional des stages de formation et d'orientation, des stages d'insertion et de réinsertion professionnelle et des stages d'été** » par **délibération n° 555 du 18 mai 2012**. La nouvelle réglementation prévoit que tant le projet de formation (article 11) que la convention (article 12) doivent être présentés par voie électronique sur des modèles dont le schéma a été adopté par le **décret exécutif n° 819 du 18 février 2013**.

Suite à l'accord État-Régions, le règlement approuvé par le dgr n° 555/2012 a été mis à jour par la **Résolution du Conseil régional n° 1052 du 5 août 2013**, qui est entrée en vigueur sous réserve de l'approbation de la nouvelle convention et des.

Avec le **décret exécutif n° 3968 du 15 octobre 2013**, la nouvelle convention et les grandes lignes du projet de formation ont été adoptées. Les dispositions du nouveau règlement régional des stages approuvé par le dgr 1052/2013 sont donc entrées en vigueur le 30 octobre 2013.

Selon les nouvelles règles, la convention et le projet de formation, établis sur les formulaires susmentionnés, doivent être soumis par voie électronique par le biais du service spécifique fourni par la Région, qui remplit également l'obligation de notification aux syndicats et à la Direction territoriale du travail prévue à l'article 6 du décret ministériel 142/1998.

## LES MESURES ANTICOVID ADOPTÉES EN LIGURIE

**Communication Région prot. 96668 du 11/03/2020** : Compte tenu des restrictions de déplacement imposées par le décret du Premier ministre du 9 mars 2020, la Région a suspendu les stages périscolaires existants. Cette suspension est valable pour la durée de l'urgence en cours. L'activité peut être récupérée intégralement à la fin de la période de conclusion initialement prévue dans le projet individuel de formation, même à titre exceptionnel par rapport à la durée maximale du stage.

**Informative Région prot. 105924 du 23/03/2020** : Dans le cas où les objectifs de formation contenus dans le PFI sont effectivement garantis, le stage peut être réactivé sous la forme et la manière du travail agile (smart working), pour la seule durée de l'urgence sanitaire en cours, dans le respect du D.G.R. n° 1186/2017 et de tous les cahiers des charges suivants. Le stagiaire doit être équipé d'outils technologiques appropriés permettant de garantir la réalisation des objectifs de formation du stage.

**Par addendum au Pacte pour l'emploi dans le tourisme approuvé par le Décret de la Commission Régionale du 17 mars 2020, n. 322**, La Région Ligurie, en accord avec les partenaires sociaux, a offert de nouvelles opportunités de formation et d'orientation à travers l'activation de stages extrascolaires en mode agile (Smart Training) dans le secteur du tourisme, pour aider les catégories actuellement les plus vulnérables parce qu'elles sont au chômage et ne disposent pas de sécurité sociale ou d'autres formes de soutien au revenu.

Stages extrascolaires en Ligurie (données à jour 11/07/2021)	ACTIVÉS	dont SMART WORKING	% SW	dont INTERROMPUS
01/01/2020 - 31/12/2020	10228	2587	25%	1964
01/01/2021 - 11/07/2021	6396	743	12%	999
01/01/2020 - 11/07/2021	16624	3330	20%	2963

*Les stages activés en Ligurie pendant la période pandémique – Source Région Ligurie*

Le suivi des stages en mode Smart Working est tendanciel. En effet, les données sont issues d'une recherche nominale des mots « SW Covid-19 », terminologie qui doit figurer dans le champ notes de chaque Projet Individuel de Formation dans le cas d'un stage dans ce mode. Par conséquent, l'inclusion de différentes expressions, même si elles sont minimalement différentes (par exemple « Smart Working Covid-19 » ou « SW Covid 19 »), n'a pas contribué au calcul global des stages en question.

Du 11/03/2020 au 17/05/2020 tous les stages extrascolaires ont été suspendus conformément aux dispositions régionales ;

Le pic des interruptions de stages pour l'année 2020 s'est produit en mars, correspondant aux mesures restrictives prises par le gouvernement en raison de Covid-19 (226 interruptions en mars contre, par exemple, 34 interruptions en janvier).

## STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION : LÉGISLATION DANS LA RÉGION SARDAIGNE

**Délibération n. 34/7 du 3.7.2018** : approbation définitive des directives relatives aux stages de formation et d'orientation, qui transposent l'accord du 25 mai 2017 entre le gouvernement, les régions et les provinces autonomes de Trente et de Bolzano.

Les lignes directrices susmentionnées doivent être comprises comme des orientations, et doivent être appliquées de manière résiduelle en ce qui concerne les méthodes de mise en œuvre prévues par les différents programmes qui réglementent l'instrument (PON, POR FSE, Garanzia Giovani, etc.).

**Délibération n. 45/7 du 14.11.2019** : mis à jour les lignes directrices suite à la redéfinition du statut des chômeurs par la loi n° 26 du 28 mars 2019.

### LES MESURES ANTICOVID ADOPTÉES EN SARDAIGNE

**Communication ASPAL du 12/03/2020** : suspension de tous les stages pour tout le mois de mars 2020, jusqu'à une date à déterminer en fonction de l'évolution de l'urgence actuelle.

**D.D.G. n. 806 du 26/03/2020** En ce qui concerne les stages extrascolaires suspendus en raison de l'urgence COVID-19 ou qui n'ont pas encore commencé, le promoteur peut autoriser la poursuite ou le début en mode de travail intelligent/agile, pour une durée n'excédant pas la période d'urgence, en définissant les conditions et les procédures pour garantir le respect des dispositions anti-COVID - 19 ; ainsi qu'en fournissant au stagiaire les outils nécessaires pour assurer une relation de tutorat à distance constante.

**Communication ASPAL du 01/04/2020** : La suspension de TOUS les stages est confirmée. L'ASPAL communique aux entreprises figurant dans les codes Ateco de l'annexe 1 DPCM 25 mars 2020, la possibilité de réactiver les stages. L'entreprise d'accueil doit garantir le tutorat à distance et la disponibilité des technologies télématiques à mettre à la disposition du stagiaire.

**Communication Région Prot. N. 13566 du 15/04/2020** : le mode « à distance » est autorisé, les activités en personne pouvant être remplacées par l'utilisation d'applications, d'outils et de technologies de l'information, dans le respect du principe de traçabilité et d'efficacité des activités prévues et dans les conditions fixées dans la détermination susmentionnée et dans l'avis public.

Stages extrascolaires en Sardaigne (donnée à jour au 27/09/2021)	ACTIVÉS	Dont en SMART WORKING	dont en MODE MIXTE
06/2020 – 27/09/2021	9384	ND	ND

Source Observatoire du Travail Région Sardaigne

Il n'a pas été possible d'identifier combien de stages ont été activés et réalisés à distance puisque le système télématique ne donne pas cette typologie de donnée.

## LES STAGES UNIVERSITAIRES

Le **stage** est une période d'orientation et formation s'adressant à la fois aux **étudiants** pendant leurs études (**stage curriculaire**) et aux **jeunes diplômés** dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme (**stage extrascolaire**) auprès d'entreprises, organismes publics et professionnels.

La relation établie entre l'organisme d'accueil et le stagiaire ne constitue pas une relation de travail.

**Les documents nécessaires** pour l'activation du stage sont :

- **Convention** : accord entre Université et le sujet qui accueille (Organisme ou Entreprise)
- **Projet de formation** : document prédisposé pour chaque stagiaire qui définit les objectifs et modes de déroulement du stage

Les stages curriculaires peuvent être effectués par des **étudiants régulièrement inscrits à un programme d'études à n'importe quel niveau** (diplôme, master, doctorat, spécialisation, troisième cycle) à l'université. Elle peut être **obligatoirement prévue par le règlement de la formation diplômante (avec reconnaissance des UFC), ou être réalisée de manière facultative (avec ou sans reconnaissance des CFU).**

Le stage curriculaire a une **durée maximale de 12 mois**, pour chaque cycle de cours d'études

Les **stages de formation et d'orientation extracurriculaires** visent à **faciliter les choix de carrière** et l'employabilité des jeunes en transition entre l'université et le travail par une formation en contact direct avec le monde du travail.

Les **diplômés qui n'ont pas obtenu leur diplôme depuis plus de 12 mois** peuvent effectuer un stage extrascolaire (formation et orientation). Certaines réglementations régionales (dont celle de la région Ligurie) étendent cette possibilité même **après l'obtention d'un master ou d'un doctorat.**

## LA NORMATIVE DE REFERENCE

Les stages extracurriculaires universitaires sont réglés au niveau national par la normative suivante :

- **D.M. 25.03.1998, n. 142**

Le décret ministériel n° 142/98 définit les modalités d'application de l'art. 18 de la loi n° 196/97 et introduit une réglementation sur les stages de formation et d'orientation. Elle établit notamment la finalité de l'apprentissage et indique les modalités de son activation par le biais d'un « contrat d'apprentissage » et d'un « projet de formation », dont les grandes lignes (à adopter par les organismes promoteurs) sont jointes en annexe.

- **L. 24 juin 1997, n.196**

La Loi 196/1997, ainsi dit « Paquet Treu », à l'art.18 discipline les stages de formation et d'orientation ; au paragraphe 1 de la lettre a) à la lettre i) sont définis les principes et les caractères généraux.

**- Loi n° 148 du 24 septembre 2011 convertissant en loi, avec des modifications, le décret-loi n° 138 du 13 août 2011**

L'article 11 de la loi n° 148/2011, qui s'applique uniquement aux stages extrascolaires (voir la circulaire n° 24/2011 du ministère du Travail), prévoit que les stages extrascolaires peuvent

- être effectués par les titulaires d'un diplôme ou les diplômés dans les 12 mois (et non plus 18 mois) suivant l'obtention de leur qualification, excluant ainsi ceux qui ont obtenu un master ou un doctorat, puisque la référence doit être faite exclusivement au diplôme (en tout cas, les stages curriculaires peuvent être activés dans le cadre d'un master ou d'un doctorat, lorsque ces stages sont expressément prévus dans le plan d'études correspondant) ;
- avoir une durée maximale de six mois, y compris les prolongations (pas plus de 12 mois).

**- Cour Constitutionnelle, Sentence n° 287/2012, sur la réglementation des cours de formation et d'orientation non scolaires.**

La Cour constitutionnelle a déclaré constitutionnellement illégitime l'art. 11 du décret-loi n° 138 du 13 août 2011, converti, avec des modifications, par la loi n° 148 du 14 septembre 2011, concernant la formation non scolaire et les stages d'orientation, parce qu'il est contraire à l'art. 117, quatrième alinéa, de la Constitution, car il empiète sur la compétence réglementaire résiduelle des Régions.

**- Circulaire du ministère du Travail n° 24 du 12 septembre 2011 en référence au D.L. 13 août 2011 n° 138.**

La circulaire du Ministère du Travail précise que les stages curriculaires, c'est-à-dire les stages effectués par des étudiants inscrits à n'importe quel cours d'études, sont exclus du champ d'application de l'art. 11 du décret-loi 138/2011 (converti avec des modifications en loi par la loi n° 148/2011).

**- Accord de la Conférence Etat-Région du 24 janvier 2013.**

Le 24 janvier 2013, un accord a été signé par la Conférence État-Régions concernant les lignes directrices pour les stages, qui représentent une norme « minimale ».

Généralement, en plus des offres de stage publiées sur les plateformes universitaires, des accords ont été conclus entre le ministère des universités et certains organismes ou pays étrangers pour offrir d'autres possibilités de stage :

- Programme de stage CRUI MAECI : stages au près des Représentations Diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
- Programme de stage CRUI GSE : stages auprès de l'Opérateur des Services Energétiques



- Programme de stages CRUI Ministère de l'Education : les stages curriculaires dans l'administration centrale et périphérique du ministère de l'éducation nationale
- Programme de stage CRUI Ecoles italiennes à l'étranger : stage auprès des écoles italiennes à l'étranger
- Programme stage Commissariat Expo Dubai 2020 : stages curriculaires à dérouler auprès du Commissariat Général de Section pour la participation italienne à Expo 2020 Dubai.
- Programmes de Stages Vulcanus au Japon : stages pour étudiants auprès d'une entreprise Japonaise
- Stages curriculaires auprès de l'ISTAT : stages pour étudiants auprès des sièges de l'ISTAT

## NORMES ANTI-COVID POUR LES STAGES UNIVERSITAIRES

Tous les stages universitaires ont été suspendus en mars 2020 suite au début de la pandémie. Toutefois, afin de permettre aux étudiants et aux diplômés d'effectuer leurs stages, les activités de stages scolaires et extrascolaires **ont été effectuées à distance à partir d'avril 2020**. Par la suite, les activités peuvent également être exercées **en présence**, à condition que l'organisme d'accueil **puisse garantir** qu'il a adopté toutes **les mesures de confinement de** l'infection et les stratégies de prévention adéquates indiquées par les dispositions légales pertinentes. Tous les organismes d'accueil doivent remplir un formulaire supplémentaire, en plus de la convention et du projet de formation, pour exprimer leur consentement formel à accueillir le stagiaire.

STAGES ACTIVÉS AUPRES DE L'UNIVERSITÉ DE GÈNES				
activité	année 2020	dont à l'étranger	année 2021 (au 31 juillet)	dont à l'étranger
Conventions activées	532		511	
stages curriculaires	1.870	13	1.579	22
stages extrascolaires (postlauream)	180	21	130	1

*Stages réalisés auprès de l'Université de Gênes dans la période pandémique - Source UNIGE*

STAGES ACTIVÉS AUPRES DE L'UNIVERSITÉ DE CAGLIARI				
activité	année 2020	dont à l'étranger	année 2021 (au 27/09)	dont à l'étranger
stages extrascolaires (postlauream)	59	===	39	===

*Stages réalisés auprès de l'Université de Cagliari dans la période pandémique - Source UNICA*

## LES STAGES EN FRANCE

Les stages ne peuvent être **que curriculaires** et ne peuvent donc être entrepris que si vous êtes inscrit à un cours scolaire, de formation ou universitaire. Contrairement aux universités italiennes, **les universités françaises ne permettent pas à leurs étudiants de demander une convention de stage dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme.**

Selon la législation française, un stage est une **période de formation en milieu professionnel** qui permet à l'élève/étudiant **d'acquérir des compétences professionnelles en rapport avec son éducation ou sa formation.** Pour être réalisée, il doit être **intégré dans un programme de formation comportant au moins 200 heures d'enseignement par an.**

La **durée** ne peut excéder **6 mois** par année d'enseignement ; si le stage est effectué à différents moments d'une année d'enseignement, la durée maximale sera de **924 heures par an.**

**Documents nécessaires : Convention ([Convention de stage](#))** impliquant trois parties : le stagiaire, l'organisme d'accueil (entreprise, administration publique, collectivité locale, établissement de santé, association ou autre organisme) et l'établissement d'enseignement ou de formation où le stagiaire est inscrit. **La convention doit également être signée par le professeur de référence de l'établissement d'enseignement ou de formation et le tuteur de la matière d'accueil.** En France, les principaux promoteurs de stages sont les établissements d'enseignement, les centres de formation professionnelle pour adultes (GRETA) et les universités. Les grandes entreprises sont généralement les plus actives dans l'offre de stages, mais ces dernières années, un nombre croissant de petites et moyennes entreprises sont prêtes à accueillir de jeunes stagiaires.

## LA LEGISLATION DES STAGES EN FRANCE

L'apprentissage est régi par un appareil législatif (actes, lois et décrets) qui, depuis juin 2000, a été ordonné et regroupé dans le *Code de l'éducation* disponible sur le site [Légifrance](#) qui est constamment mis à jour. En particulier, les stages sont régis par les dispositions de la loi sur les stages **articles de 124-1 à 124-20 du Code de l'Éducation**, à l'exception des **stages concernant la formation continue (définis dans la sixième partie du Code de Travail)** et des **stages qui sont réglés par l'article 4153-1 du code du travail dédié aux mineurs de moins de 16 ans.**

La dernière loi sur les stages ([LOI n° 2014-788 du 10 juillet 2014](#)) a **trois objectifs** : promouvoir la réalisation de **stages de qualité** ; **éviter que les stages sont utilisés pour remplacer les rapports réguliers de travail** ; **améliorer le statut des stagiaires.** La normative renforce le *statut* de « personne en formation » du stagiaire par rapport à l'employeur, en soulignant l'importance de la *Convention de stage* et le caractère purement éducatif du stage, effectué pendant les études, avant l'obtention du diplôme.

Avec le [décret 1359 du 26 octobre 2015](#) sont en outre établis des **limites à l'utilisation du stage par les entreprises et les droits des stagiaires sont encore étendus et renforcés.**

La loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 concernant le développement, la supervision des stages et l'amélioration du statut des stagiaires spécifie les règles concernant la gratification des stages. Tous les stages concernés par ce texte doivent :

- être l'objet d'un accord entre le stagiaire, l'entreprise qui accueille et l'institut d'instruction,
- être intégrés dans un programme éducatif.

Cette loi est complétée par :

- Décret n. 2014-1420 du 27 novembre 2014 sur la supervision des périodes de formation sur la place du travail et des stages.
- Décret n. 2015-284 du 11 mars 2015 qui spécifie les droits à la retraite.
- Circulaire n. 2015-122 du 22 juillet 2015 qui précise les termes et les conditions d'une période d'expérience personnelle appelé « césure ».
- Décret n. 2015-1359 du 26 octobre 2015 sur l'utilisation des stages par les organisations qui accueillent.

La gratuité est obligatoire pour les stages dans tous les organismes qui accueillent qui durent plus de 308 heures en France\*, sur la base de la présence effective du stagiaire, si le stage est continu ou discontinu, à temps plein ou à temps partiel.

\* sauf dans le cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer et pour les stages relevant de l'article L4381-1 code de la santé publique et de l'article 5 de la convention de stage.

Afin de calculer le montant de la gratification, l'organisme d'accueil doit compter le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Les primes de stage peuvent donc varier d'un mois à l'autre.

Méthodes de calcul :

1 jour = 7 heures de présence effective

1 mois = 154 heures de présence effective

Le bonus est donc obligatoire si le stagiaire est présent pendant au moins 309 heures dans l'organisme d'accueil.

Référence : art L612-11 du Code de l'éducation (L124-6 du Code de l'éducation du 01/09/2015), D124-6 et D124-8 du Code de l'éducation.

Le montant horaire de cette prime est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Il s'agit d'un montant minimum.

### Références législatives applicables aux stages :

Décret n. 2015-1359 du 26 Octobre 2015 sur le cadre d'utilisation des stagiaires par les organisations d'accueil.

Décret n. 2015-284 du 11 mars 2015 précisant les modalités de validation des stages par le régime général d'assurance retraite.

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

### LES MESURES ANTI-COVID EN FRANCE

En France aussi, au plus fort de la crise de la pandémie, **à partir de mars 2020, tous les stages en présentiel ont été supprimés. La possibilité a été donnée de réaliser des stages à distance**, en remplaçant l'expérience en présence par un projet tutoré, un mémoire, un stage simulé ou toute autre combinaison de méthodes pédagogiques, permettant l'évaluation des principales compétences couvertes par l'activité.

**Du mois de février 2021 les stages en présentiel ont été réadmis à condition que l'organisme d'accueil puisse garantir le respect de toutes les mesures visant à la prévention du COVID-19.** Comme pour l'Italie, un document a été établi pour être joint au projet de formation dans lequel l'organisme d'accueil s'engage à garantir la sécurité sanitaire.

## LES SOURCES

### LE PROJET GIM

<http://interreg-maritime.eu/web/gim>

<http://interreg-maritime.eu/web/gim/checosarealiza>

Rapport sur les activités de formation produits par les partenaires du projet

### FOCUS SUR LES PROJETS DU III AVIS

<http://interreg-maritime.eu/web/art-lab-exper>

<http://interreg-maritime.eu/web/ejob>

<http://interreg-maritime.eu/web/extra>

<http://interreg-maritime.eu/web/in.vi.tra.jeunes>

<http://interreg-maritime.eu/web/intermedia>

<http://interreg-maritime.eu/web/m.a.r.e>

<http://interreg-maritime.eu/web/marittimo-mob>

<http://interreg-maritime.eu/web/metavie>

<http://interreg-maritime.eu/web/medmobility>

<http://interreg-maritime.eu/web/sa.vo.i.r.s>

<http://interreg-maritime.eu/web/step1>

<http://interreg-maritime.eu/web/tourismo>

### LES STAGES DE FORMATION ET D'ORIENTATION

<http://www.regione.sardegna.it/i/v/22?s=1&v=3&c=261>

<https://www.regione.liguria.it/homepage/lavoro-liguria/area-aziende/tirocini-lavoro-azienda/tirocini-extracurricolari/normativa-disposizioni-e-faq.html>

<https://www.sardegnalavoro.it/servizi-per-il-lavoro/tirocini>

<http://www.sardegnalavoro.it/download/Regolamento.pdf>

<https://www.sardegnalavoro.it/servizi-per-il-lavoro/tirocini/tipologia-regionale>

<https://www.regione.liguria.it/homepage/lavoro-liguria/area-aziende/tirocini-lavoro-azienda/tirocini-extracurricolari.html>

<https://usr.istruzione.lombardia.gov.it/aree-tematiche/pcto-percorsi-per-le-competenze-trasversali-e-lorientamento/>

<https://www.miur.gov.it/documents/20182/1306025/Linee+guida+PCTO+con+allegati.pdf>

<https://unige.it/lavoro/tirocini>

[https://www.unica.it/unica/it/laureati\\_s03.page](https://www.unica.it/unica/it/laureati_s03.page)

<https://www.uniss.it/tirocini-e-stage>

## **LES STAGES EN FRANCE**

<https://stage4eu.it/paesi/francia>

<https://soie.univ-rennes1.fr/la-legislation-en-vigueur-pour-les-stages>

Nous remercions Mme Paola Pugliese, responsable du Secteur des Stages de l'Université de Gênes, Mme Lorenza Maria Pareo, du Secteur des Politiques pour l'Emploi et des Centres pour l'Emploi de la Région Ligurie, l'Observatoire de l'Emploi de la Région Sardaigne, Smeralda Consulting, Fondazione Campus pour leur collaboration dans la fourniture des données et des informations.